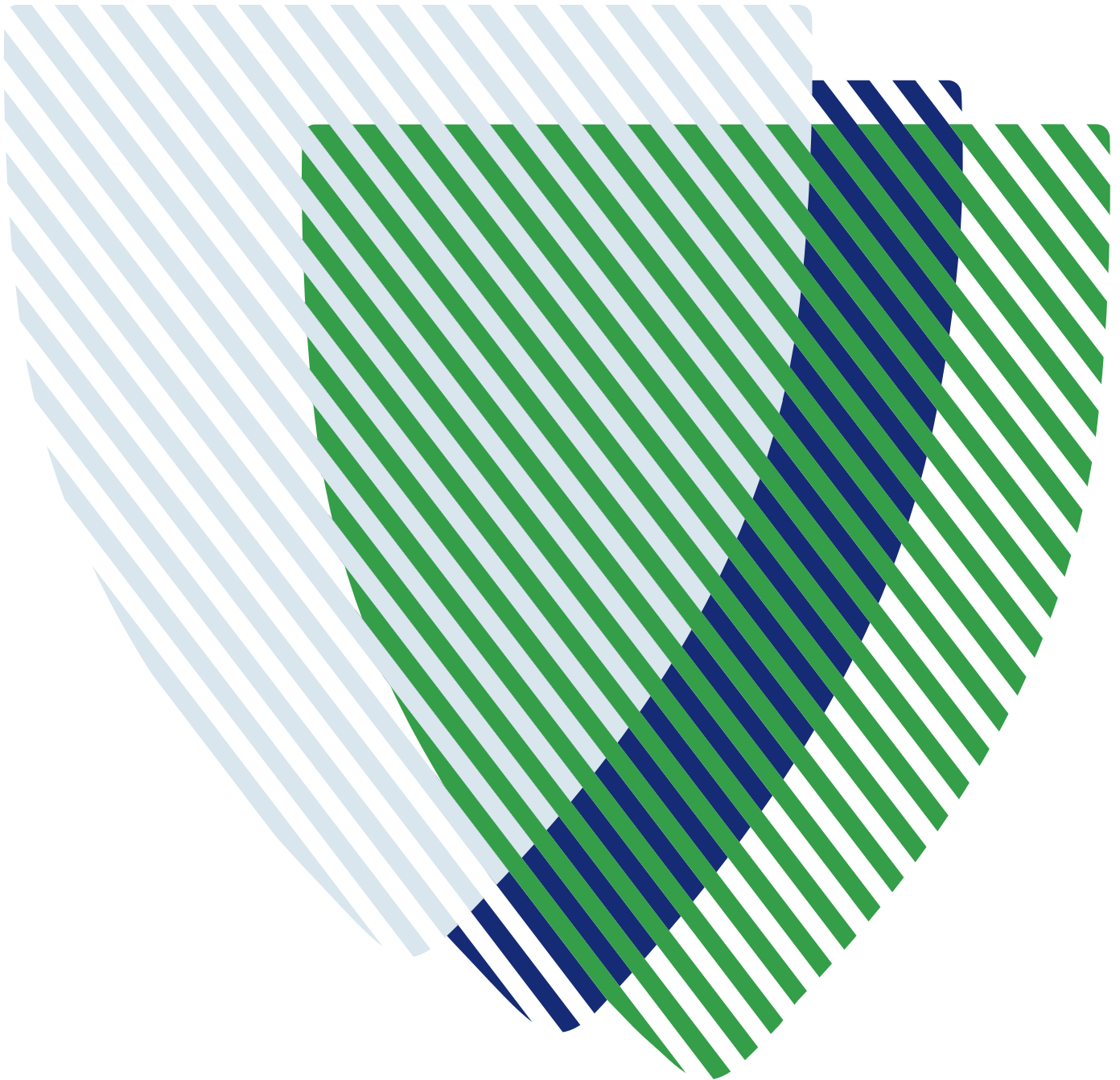


Rapport annuel du Conseil d'État

2015



Sommaire

Rapport annuel 2015

- 6 Département du territoire et de l'environnement
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département des institutions et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 21

Rapport sur les comptes 2015

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Résultat des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 36 Écart entre les comptes 2015 et les comptes 2014
- 41 Charges et revenus extraordinaires
- 42 Analyse du bilan au 31 décembre 2015
- 44 Dette
- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2015. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Conception graphique Create! **Conception graphique et prépresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

Photos Jean-Bernard Sieber. **Relecture** Olivier Bloesch. **Impression** CADEV.

Contact Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud (BIC), 021 316 05 15, info.bic@vd.ch

Rapport annuel du Conseil d'État 2015



De gauche à droite, entourés par le chancelier Vincent Grandjean (à dr.)
et la vice-chancelière Sandra Nicollier :

Béatrice Métraux (Institutions et Sécurité);
Pascal Broulis (Finances et Relations extérieures);
Philippe Leuba (Économie et Sport);
Pierre-Yves Maillard (Président, Santé et Action sociale);
Anne-Catherine Lyon (Formation, Jeunesse et Culture);
Jacqueline de Quattro (Territoire et Environnement);
Nuria Gorrite (Infrastructures et Ressources humaines).

Avant-propos

Année charnière au milieu de la législature, 2015 sonne l'heure d'un premier bilan tout en enclenchant le compte à rebours pour la réalisation des engagements pris par le gouvernement dans son programme de législature.

Si le cadre institutionnel du mandat du gouvernement est limité par l'horizon de la législature, il n'en va pas de même de ses préoccupations. Les actions gouvernementales de 2015 sont ainsi fortement marquées par la détermination de façonner l'avenir, à l'échelle des décennies à venir. Les défis sont connus: croissance marquée de la population (le Conseil d'État a retenu le scénario haut de croissance démographique établi par Statistique Vaud pour la période 2015-2040, ces prévisions restant inférieures à celles publiées par la Confédération), contexte de franc fort ou encore incertitude au sujet de la variable de l'immigration.

Cette vision à long terme s'est concrétisée dans de nombreuses politiques en 2015. Dans le domaine du territoire, ressource limitée, les travaux visant le redimensionnement des zones à bâtir ont été engagés. Le tournant énergétique est concrètement entamé grâce à l'engagement, effectif ou en voie de l'être, de près de la moitié du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

Afin de consolider la place industrielle vaudoise, un fonds de soutien a été créé en faveur des PME, visant la création ou le maintien d'emplois industriels dans le canton de Vaud. En complément d'une politique de formation active, soutenue par une loi sur l'aide aux études révisée, ces efforts doivent contribuer à l'insertion professionnelle des différentes catégories de population.

En matière d'infrastructures, où les temps de concrétisation sont longs, d'importantes étapes ont été franchies aux niveaux cantonal et fédéral pour

le plan de développement des trams et métros lausannois, la réalisation des projets d'agglomération, la suppression des goulets d'étranglement sur les routes nationales ou encore la mobilité dans l'est du canton en lien avec le futur hôpital. La carte des réseaux de mobilité de demain prend ainsi corps.

Enfin, un mot sur le volet vaudois de la troisième réforme de l'imposition des entreprises, qui est par excellence le type de projet travaillé et voulu par l'ensemble du collège au nom de la recherche de compromis dynamiques si profitables à l'ensemble du canton: augmentant les chances de maintenir de nombreux emplois sur sol vaudois tout en renforçant le pouvoir d'achat des citoyens sans compromettre la santé des finances publiques, ce projet a été largement soutenu en votation populaire, démontrant que la population apprécie la recherche d'équilibre à long terme promue par les autorités.

On le voit, les constantes mutations de l'environnement poussent à tout entreprendre pour maintenir, assurer et renforcer les atouts actuels du canton. C'est pourquoi l'action collective du Conseil d'État vise, au final, à faire face aux besoins d'une population en croissance, à consolider la place économique vaudoise pourvoyeuse d'emplois et à se montrer raisonnable dans l'utilisation des ressources à disposition. Mises bout à bout, les actions du gouvernement, relayées par l'ensemble des collaborateurs du service public et appuyées par les partenaires externes et la population, concourent à ces objectifs, qui doivent laisser le Canton dans une position favorable pour faire face à l'avenir en sécurité et avec confiance.

Pierre-Yves Maillard
Président du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Énergie : un accent plus marqué sera est mis sur le volet industriel, sur les subventions aux PME et l'assainissement des bâtiments.

Organisation

Le Conseil d'État a modifié l'organisation du DTE en transférant les améliorations foncières agricoles, jusqu'ici rattachées au SDT, au Service de l'agriculture. Le SDT conserve les améliorations foncières non agricoles. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a entraîné une modification de la loi sur les améliorations foncières.

Énergie

Le département a pris une série de dispositions renforçant l'attractivité de son programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » afin de le rendre plus attractif et de soutenir l'environnement économique vaudois dans le contexte du franc fort. Trois ans après le lancement du programme, 81 millions de francs ont déjà été formellement débloqués. Sur ce montant, 38 millions ont été affectés et sont en voie d'être dépensés dans les mois à venir, soit 44 %.

À l'avenir, un accent plus marqué sera mis sur le volet industriel, sur les subventions aux PME et l'assainissement des bâtiments. Quelque deux millions de francs ont notamment été alloués à un projet de

batterie de capacité industrielle Leclanché. Celui-ci vise à assurer et contrôler un réseau électrique alimenté par des panneaux photovoltaïques.

Les cantons romands, fédérés par la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine, présidée par Jacqueline de Quattro, ont entamé des négociations pour la reprise des actions de Swissgrid dont Alpiq veut se départir.

Aménagement du territoire

Pierre Imhof, ancien chef du projet « Métamorphose » à Lausanne, a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} juillet 2015 au poste de chef du Service du développement territorial (SDT).

Les travaux du Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux, contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » accepté par le peuple en 2014, sont entrés dans leur phase concrète, avec une présentation de l'organisation et un calendrier de projet. Leur objectif est de concrétiser la gestion du territoire dans le périmètre de protection, autrement dit les territoires viticoles et agricoles. Le PAC sera mis à l'enquête publique en 2019.

Pour aider les communes dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le DTE a publié à leur intention des lignes directrices sur le redimensionnement des zones à bâtir.

Environnement

Après plus de trente ans de négociations, le plan d'affectation cantonal «Site marécageux Col des Mosses – La Lécherette» a été signé. Le Canton ainsi que les communes d'Ormont-Dessous et de Château-d'Œx visent ainsi un équilibre durable entre la protection du site (d'importance nationale) et la poursuite des activités humaines.

Le DTE tire un bilan très positif du suivi environnemental effectué à la suite du déraillement de wagons transportant des produits chimiques à Daillens. Grâce à l'engagement rapide et efficace des services, aucune atteinte aux eaux superficielles et souterraines n'est à déplorer. La reconstitution des sols s'est achevée après l'élimination de 1350 tonnes de terres polluées. Les mesures prises lors de l'intervention, et lors de la phase de rétablissement, ont ainsi permis de réduire de manière significative les atteintes à l'environnement.



Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a organisé en août une action citoyenne de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, avec le soutien du Canton et de la Fondation action en faveur de l'environnement.

Affaires vétérinaires

Le Conseil d'État a présenté son projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux, qui s'inscrit comme le premier des trois volets de la refonte complète touchant au

domaine vétérinaire. Un projet de loi concernant l'exercice de la médecine vétérinaire et un autre relatif aux épizooties suivront.

Égalité femmes-hommes

Pour lutter contre les inégalités salariales, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le Business Professional Women Club de Lausanne ont invité les employeuses et employeurs à établir le 9 mars un contrôle de leur politique salariale.

Le BEFH a par ailleurs proposé aux femmes des ateliers intitulés «C'est décidé, je me lance en politique» destinés à faire valoir leurs idées avec pour but de les motiver et de les aider à se lancer dans l'arène politique.

Dans la perspective des élections communales 2016, des soirées de formation ont été organisées pour motiver les femmes à se lancer dans l'arène politique.

Automobiles et navigation

Pour la première fois, la division technique du Service des automobiles et de la navigation (SAN) a rencontré «les délégataires de compétences» des entreprises professionnelles reconnues du monde de l'automobile vaudois, pour leur déléguer la compétence de procéder au contrôle technique des véhicules précédant leur immatriculation.

Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

Les cantons suisses connaissent depuis le 1^{er} janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie qui sont à la fois plus souples et moins onéreuses tout en maintenant le même niveau de sécurité pour les personnes.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'État



Le projet de maturité bilingue français-anglais lancé en 2014 a rencontré un vif succès tandis qu'une nouvelle filière bilingue français-italien a vu le jour en partenariat avec le Tessin.

École obligatoire

L'année scolaire 2015-2016 marque l'achèvement de l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), qui est maintenant pleinement appliquée dans toutes les classes de la 1^{re} à la 11^e année. Seuls les élèves fréquentant une classe de raccordement au cours de l'année scolaire visent encore l'obtention de certificats de VSG ou de VSB tels que prévus par la loi scolaire de 1984.

Enseignement postobligatoire

En plus du développement de la formation professionnelle des adultes, trente-six dossiers de reconnaissance des filières de maturité professionnelle vaudoises ont été déposés, au niveau fédéral, ainsi que dix dossiers pour les filières professionnelles des gymnases.

Sur le plan de la mobilité et de l'apprentissage des langues, le projet de maturité bilingue français-anglais lancé en 2014 a rencontré un vif succès tandis qu'une nouvelle filière bilingue français-italien a vu le jour en partenariat avec le Tessin. En parallèle, un projet pilote de mobilité dans la formation professionnelle initiale permettra à une

quarantaine d'apprenties et apprentis vaudois d'acquérir, d'ici à 2017, une expérience internationale dans le cadre de stages à l'étranger.

Les mesures de promotion et de soutien à l'apprentissage ont été renforcées. Le Salon des métiers et l'opération Contrat d'apprentissage, Last Minute, ont ainsi été reconduits avec succès tandis que la première édition de la Nuit de l'apprentissage est venue compléter le dispositif visant à assurer un accès optimal à la formation et une meilleure employabilité.

Enseignement supérieur

L'année 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur de l'autonomie financière des HES ainsi que par les travaux liés à la bascule du personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les nouvelles fonctions prévues par la LHEV.

La loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et le concordat sur les hautes écoles sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine

des hautes écoles a été signée le 26 février, date à laquelle a également eu lieu la séance constitutive de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) qui a pris le relais, sous l'ère de la LEHE, de la Conférence universitaire suisse et du Conseil suisse des HES. Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, est vice-présidente de la CSHE et membre de son comité permanent pour la médecine humaine.

La professeure Nouria Hernandez a été nommée rectrice de l'Université de Lausanne pour la période 2016-2021. Elle entrera en fonctions au 1^{er} août 2016.

Protection de la jeunesse

Un projet d'envergure qui s'étendra sur trois ans a débuté en 2015, concernant la politique de l'enfance et de la jeunesse. Rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération, il a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au Service de protection de la jeunesse.

En mai a eu lieu la première Session cantonale des jeunes, inspirée du modèle fédéral et organisée par le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse en collaboration avec la Commission de jeunes. Une cinquantaine de jeunes de 14 à 20 ans sont venus débattre de sujets les concernant, comme la formation, l'insertion professionnelle, la mobilité, la participation politique, la place des jeunes dans la société et le rapport entre les générations.



La première Session cantonale des jeunes, ici au Palais de Rumine le 3 mai, a débouché sur cinq propositions, remises au Bureau du Grand Conseil.

Soutiens et appuis à la formation

L'année a été marquée par l'avancement de trois projets législatifs. La loi sur la pédagogie spécialisée, qui remplacera celle de 1977, a été adoptée par le Grand Conseil. Elle répond tant aux exigences fédérales et intercantionales qu'au dispositif normatif cantonal pour la scolarité obligatoire (LEO) et postobligatoire. Un déploiement progressif permettra d'assurer la mise en place du dispositif sur le terrain de manière concertée avec les différents acteurs de la pédagogie.

La nouvelle loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) a également été adoptée par le Grand Conseil. Notre canton se dote ainsi d'une loi moderne, conforme à l'Accord intercantonal qu'il a ratifié en 2011, qui répond à la mesure du programme de législature « Améliorer l'accessibilité à la formation ». Cette base légale nécessitait la rédaction d'un règlement d'application qui a été adopté par le Conseil d'État. La nouvelle LAEF entrera en vigueur le 1^{er} avril 2016 pour permettre d'assurer le traitement des demandes de bourses qui seront déposées pour l'année académique 2016-2017.

La nouvelle loi sur l'orientation, mise en consultation en 2014, pourra quant à elle être présentée au Conseil d'État puis au Grand Conseil en 2016.

Culture

Dans la perspective de leur réunion sur le site du futur Pôle muséal, le Musée cantonal des beaux-arts, le Musée de design et d'arts appliqués contemporains ainsi que le Musée de l'Élysée ont organisé en juin un parcours artistique passant par les trois institutions et aboutissant aux anciennes halles CFF. Ce rendez-vous a été leur première manifestation culturelle conçue conjointement. Le Tribunal fédéral a par ailleurs rejeté en décembre le recours contre la construction du Pôle muséal.

Le canton de Vaud a pris part pour la deuxième fois aux Journées européennes des métiers d'art. Trente-huit artisans vaudois et 36 apprentis ont accueilli de nombreux visiteurs du 27 au 29 mars. Ces Journées sont une occasion d'apporter un éclairage particulier sur ces femmes et ces hommes qui participent à la conservation et à la transmission de précieux et anciens savoir-faire.

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



Après plusieurs années de travail, le Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'État a vu le jour. Pionnier, il donne les orientations stratégiques pour les dix prochaines années.

Organisation

2015, deuxième année de fonctionnement du nouveau Département des institutions et de la sécurité, né à la suite d'une nouvelle répartition décidée par le Conseil d'État, a vu une accélération de la coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Le 1^{er} octobre, Jean-François Croset a pris ses fonctions en tant que secrétaire général du DIS.

Pénitentiaire

La surpopulation carcérale est restée préoccupante en 2015. Toutefois, les structures se sont adaptées, tout comme les procédures internes. Parallèlement, le Service pénitentiaire a travaillé avec le Service immeubles, patrimoine et logistique au développement des infrastructures présentées en juin 2014. Après plusieurs années de travail, le Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'État a vu le jour. Il donne les orientations stratégiques en matière pénitentiaire pour les dix prochaines années. Autre élément pionnier : la directive concernant l'échange d'informations entre les professionnels de la santé et les autorités pénitentiaires et judiciaires a été adoptée en août par le Conseil d'État.

Police

Négociations sur le nucléaire iranien, ou encore venue du président Hollande, la Police cantonale a garanti, avec ses partenaires, la sécurité d'événements majeurs en 2015. Après les attentats de Paris en janvier et novembre, elle s'est investie dans la recherche du renseignement et de l'analyse des risques terroristes. Le dispositif Vigipol a été mis en place avec les cantons latins. En août a été inauguré le poste mobile de la Gendarmerie territoriale qui vise à renforcer la présence policière et à assurer les liens de proximité avec la population. En novembre, deux conventions ont été signées, aux niveaux intercantonal et fédéral, en vue de l'arrivée, en avril 2016, des aspirants genevois à l'Académie de police de Savatan.

Sécurité civile et militaire

L'État-major cantonal de conduite a été fortement sollicité en 2015. Importantes chutes de neige, fortes bises, accident de train à Daillens, inondations et fortes chaleurs ont nécessité son engagement. La Protection civile a aussi connu une année riche avec 38 interventions pour cause de situations d'urgence.



L'État-major cantonal de conduite (EMCC) a assuré la coordination entre les différents partenaires suite au déraillement d'un train de marchandises à Daillens, en avril.

Communes et logement

Avec les élections fédérales en octobre et la préparation des élections communales de février 2016, la Division des affaires communales et des droits politiques a fourni un important travail, notamment d'accompagnement aux communes. Deux brochures – destinées aux étrangers et à tous les citoyens du canton – ont été éditées.

La Division logement a poursuivi son travail consacré au « paquet logement ». Le Forum vaudois du logement a réuni plus de 220 personnes pour sa deuxième édition, en septembre à Tolochenaz. Un sondage présenté à cette occasion a montré que la part du revenu affectée au logement d'un quart des locataires vaudois dépasse 30 % et que six locataires sur dix souhaitent déménager dans les dix ans à venir. Les locataires et propriétaires vaudois interrogés expriment par ailleurs un intérêt marqué pour plusieurs nouvelles formes d'habitat.

Conseil et appui juridique et législatif

Le secteur juridique du Service juridique et législatif a notamment collaboré étroitement aux projets législatifs relatifs à la RIE III. La révision de la loi sur la profession d'avocat a été adoptée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les tâches du secteur recouvrement consistent dans la perception des créances de l'État dans les domaines de l'assistance judiciaire, des notes

de frais pénaux, des créances compensatrices et des créances envers les auteurs d'infractions au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette entité parvient à gérer plus de 80 000 dossiers par an. En 2015, elle a enregistré une nouvelle augmentation de l'encaissement: 33 millions de francs (22,3 millions en 2014).

Curatelles et tutelles professionnelles

À la suite de la décision du Conseil d'État en 2014 de mettre fin à la curatelle imposée, la structure de conduite du projet de réforme a été mise en place en 2015. En collaboration avec le Département de

À la suite de la décision du Conseil d'État de mettre fin à la curatelle imposée, la structure de conduite du projet de réforme a été mise en place en 2015.

la santé et de l'action sociale et l'Ordre judiciaire vaudois, six groupes de travail ont été constitués afin de proposer les concepts nécessaires à la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif. Parallèlement, le nombre de mandats de curatelles pris en charge par l'Office des curatelles et tutelles professionnelles a continué d'augmenter (351 mandats supplémentaires en 2015).

Églises et communautés religieuses

Le Conseil d'État a continué à mettre en place le dispositif destiné à la reconnaissance d'intérêt public des communautés religieuses intéressées. En juillet, le Règlement sur la Commission consultative en matière religieuse a été adopté.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'État



Coordination des soins

Le Conseil d'État a mis en consultation un ensemble législatif qui pose un cadre général commun à l'ensemble des partenaires du monde sanitaire et social. La première ligne de soins jouera un rôle central dans ce dispositif. Les expériences montrent la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient. Au terme de la consultation, un projet de décret devrait être soumis au Grand Conseil.

Les expériences montrent la nécessité d'un meilleur partage des informations entre les intervenants, grâce notamment au dossier électronique du patient.

Régulation des équipements médicaux lourds

Un décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds est entré en vigueur en décembre pour une durée de cinq ans. La mise en service de nouveaux équipements est ainsi soumise à autorisation. Le dispositif permettra de maintenir une offre adaptée aux besoins de la population.

Réorganisation du Service de la santé publique

Le Service de la santé publique a été réorganisé. Il se compose désormais de deux entités « Stratégie et Services transverses » et « Institutions de santé » et d'un Office du médecin cantonal.

Développement du projet des sciences de la vie

Le Grand Conseil a accordé un crédit de 6,15 millions de francs au Conseil d'État pour les études en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience. Un second crédit d'investissement de 63,20 millions de francs permettra la construction d'un bâtiment destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié au Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer. Les deux projets, conduits par le CHUV en partenariat avec l'Unil, seront menés sur le site du Biopôle à Épalinges.

Plateforme logistique commune pour les hôpitaux universitaires vaudois et genevois

Le Conseil d'État a adopté des projets de décret visant à créer une nouvelle infrastructure à Bussigny réunissant une plateforme logistique pour les hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

et Vaud (CHUV). Cette infrastructure se situera à Bussigny. Elle regroupera les stocks de marchandises et de produits pharmaceutiques (hors médicaments) à l'extérieur des cités hospitalières.

Insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion

Afin de renforcer le suivi des jeunes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), un projet pilote a été déployé au sein des Centres sociaux régionaux (CSR). Les jeunes requérant le RI y sont incités à se former, la pertinence de l'attribution d'une aide financière étant évaluée dans un second temps. Les parents, dont la capacité financière est prise en compte, sont impliqués. Plus de 1500 jeunes ont été reçus par les CSR selon ce protocole spécifique, qui amorce la mise en place d'un dispositif considérant les mesures d'insertion comme des mesures de transition donnant droit à une bourse d'études.



Activation du plan canicule pour faire face aux fortes chaleurs estivales : à deux reprises en juillet, suite à des alertes canicule de MétéoSuisse, le chef du DSAS a ordonné l'activation des plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes du canton.

Soutien aux proches aidants

Les cantons de Vaud et Genève mènent désormais la campagne 2015 destinée aux proches aidants avec les autres cantons romands. La journée du 30 octobre constitue un acte symbolique fort à travers lequel les cantons reconnaissent la contribution et l'engagement des proches aidants en faveur du maintien à domicile des personnes de leur entourage atteintes dans leur santé ou leur

autonomie. En mars, le nouvel Espace Proches a par ailleurs ouvert ses portes à Lausanne, visant à prévenir l'épuisement et l'isolement des proches aidants ainsi qu'à améliorer leur situation à long terme.

Le fond de lutte contre la précarité permet d'assainir la situation des ménages surendettés.

Prévention du surendettement

La mise en œuvre d'un Fonds de lutte contre la précarité, visant à assainir par un prêt les situations financières de ménages surendettés, a été validée par le Conseil d'État pour une période pilote de trois ans.

Logement

Un appel à projets a été lancé auprès des promoteurs immobiliers, des gérances et des propriétaires pour la mise à disposition d'appartements dans des immeubles en construction pour des bénéficiaires du RI. Les baux sont signés par deux fondations qui assurent auprès des futurs locataires un appui social visant à ce qu'ils puissent maintenir leur logement et, si possible, reprendre le bail à leur nom.

Archives cantonales

Les Archives cantonales vaudoises (ACV) sont fortement impliquées, depuis avril 2013, dans les réponses aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20^e siècle et 1980. Les ACV travaillent en concertation avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) du canton ainsi qu'avec les institutions analogues des autres cantons. De longues recherches sont nécessaires pour explorer les différents fonds d'archives susceptibles de contenir des informations, reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises.

DECS

Département de l'économie et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a bien résisté au franc fort.

Emploi

L'abolition par la BNS – le 15 janvier 2015 – du cours plancher de l'euro (fixé à 1 fr. 20 en 2011) et ses répercussions sur l'économie auront marqué l'année 2015. Le franc fort a pénalisé des secteurs d'activité comme l'industrie et le tourisme alors que le secteur de la construction a connu une année plutôt positive. Les craintes les plus fortes liées au franc fort, notamment les licenciements et les délocalisations, n'ont pas eu lieu.

Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a bien résisté au franc fort. Le taux de chômage vaudois est passé de 5,1 % au 1^{er} janvier 2015 à 5,2 % au 31 décembre. Il convient de rappeler que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80 % de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il excluait cette population des statistiques de l'emploi, comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Le Service de l'emploi (SDE) a investi plus de 80 millions de francs pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du revenu d'in-

sertion. Plus de 3000 entreprises ont par ailleurs été contrôlées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir ainsi que de la prévention du dumping social et salarial.

Économie

Le Conseil d'État a présenté son projet de fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises. Ce fonds de 17,5 millions de francs vise à soutenir des projets d'investissement, par le biais de cautionnements de crédits bancaires, de prêts avec intérêts et/ou d'aides à fonds perdu. Le fonds doit permettre de soutenir des projets tels que le développement des moyens de production, le développement de nouvelles technologies, le développement des marchés ou encore celui des ressources humaines.

Agriculture

Le projet « Vaud CEnotourisme », dont l'objectif est de faire du Pays de Vaud une destination œnotouristique, a consisté à aller à la rencontre des prestataires du terrain, des politiques et des passionnés du terroir, en organisant huit événements répartis sur le territoire cantonal. Près de 1000 personnes ont assisté aux présentations.

Le Conseil d'État a apporté son soutien à la filière porcine vaudoise en proposant au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de subventionner la construction ou la rénovation de porcheries. L'objectif est de répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et de renforcer la production vaudoise tout en optimisant sa mise en valeur.

Le 31 juillet les membres du CIO, réunis à Kuala Lumpur, ont désigné Lausanne pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020.

Sport

Le 31 juillet les membres du CIO, réunis à Kuala Lumpur, ont désigné Lausanne pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020. Les épreuves et activités se dérouleront sur le campus de Dorigny (Unil et EPFL) et ailleurs dans le canton, mais aussi en France voisine. Deux constructions pérennes majeures sont prévues: une nouvelle patinoire à Malley et un campus pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique avant d'être remis aux étudiants.

L'Association Cluster sport international est officiellement créée. Elle regroupe des organisations sportives internationales présentes dans le canton, le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport. L'association a pour but de créer autour de Lausanne un pôle d'excellence multisectoriel dans le domaine du sport international et une marque identifiable pour le monde sportif à l'étranger comme en Suisse.

Population

Depuis l'ouverture du Centre de biométrie au Flon en 2011, le chiffre d'affaires a crû d'environ 75 %. Malgré cette augmentation significative, les Vaudoises et Vaudois ont pu prendre rendez-vous dans un délai maximal de huit jours ouvrables, et

ce, même au plus fort de la demande et ainsi recevoir leurs documents d'identité dans un délai de 10 jours ouvrables après leur venue.

L'année 2015 a été fortement contrastée en ce qui concerne les arrivées des requérants d'asile en Suisse et dans notre canton. En moyenne, plus de 360 personnes par mois sont arrivées entre juin et décembre dans le canton. Aussi, l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a dû trouver en six mois plus de 1200 places d'hébergement supplémentaires; 750 personnes relevant de l'asile ou de la loi sur les étrangers ont dû par ailleurs quitter la Suisse; 367 étaient condamnées pénalement.

Une collaboration pour la transmission d'informations en faveur de la Division étrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale et le Service de l'emploi a été mise en place concernant les ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (titulaires d'un permis B). Ces données permettent de réexaminer les conditions de séjour des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Le nombre de projets en faveur de l'intégration des étrangers soutenus par le Bureau cantonal de l'intégration a poursuivi sa progression (+6 %). Un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'intégration des personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F) sur le marché du travail.



Le canton de Vaud était présent au Pavillon suisse de l'Exposition universelle de Milan du 27 au 30 septembre. Ici Roxanne Meyer Keller, présidente du Grand Conseil, et Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'État, reçoivent les explications d'un fromager sous le regard de Nicolas Bideau, directeur de Présence Suisse.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



La perspective de la mise en service du futur hôpital
Riviera-Chablais s'accompagne d'une réflexion sur la mobilité.

Mobilité et routes

L'entrée en vigueur le 13 décembre du nouvel horaire CFF a représenté le plus fort développement de l'offre depuis l'introduction de Rail 2000, en 2004. Outre le prolongement du RER Vaud jusqu'à Grandson, plusieurs lignes régionales de chemin de fer et de bus ont vu leurs cadences fortement augmentées.

Le plan de développement des métros lausannois a été lancé. Lien indispensable entre l'agglomération lausannoise et les autres régions, le m2 doit être fortement renforcé pour faire face à l'agrandissement de la gare de Lausanne et à l'augmentation des cadences du RER. Cela implique la création d'un nouveau tracé à double voie, ainsi que la réalisation d'une première étape du m3.

Du côté de la route, outre de nombreux travaux d'entretien, la Direction générale de la mobilité et des routes a commencé la construction de la route RC 177 reliant la jonction autoroutière de Cossonay à la zone industrielle de La Plaine, située sur les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens. Les travaux dureront jusqu'en 2018. Cette nouvelle infrastructure permettra la naissance d'un important pôle logistique rail-route.

Personnel de l'État

À partir du 1^{er} janvier 2016 et pour la première fois depuis 1994, le salaire des apprentis de l'État de Vaud est revalorisé. Le Conseil d'État a adopté de nouvelles directives qui fixent notamment les règles régissant l'engagement et les rémunérations des stagiaires.

Le Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV) a également mené de nombreux projets pour améliorer la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise, développer les compétences des cadres et renforcer la prise en charge des absences de longue durée.

Information sur le territoire

La stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019 a été adoptée par le Conseil d'État. Elle vise notamment à poursuivre l'augmentation progressive du volume des travaux adjugés aux bureaux par l'Office de l'information sur le territoire. Ce dernier a également lancé cet été le projet de renouvellement des données utilisant la technologie de détection par laser depuis un avion.

Développement durable

La stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, en réponse à un postulat du député Yves Ferrari, a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Pour atteindre ce but, l'Unité de développement durable a multiplié les opérations, notamment sous la forme de formations pour les cuisiniers et les acheteurs. Un séminaire et une table ronde ont également été organisés le 10 décembre pour permettre aux acteurs de l'alimentation de partager leurs expériences.

Informatique

Le développement de la cyberadministration s'accélère, avec l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'investissement de 9,4 millions de francs. Celui-ci permet la mise en place d'un plan de développement qui doit permettre de proposer de nouveaux services sécurisés sur le site internet du Canton.

La Direction des systèmes d'information (DSI) a également continué à moderniser et déployer de nombreuses solutions pour l'Administration cantonale, comme le renouvellement de l'application d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie et des systèmes d'information pour l'enseignement obligatoire.



La cyberadministration vise à faciliter les échanges entre les particuliers, les entreprises, les communes et l'administration cantonale, tout en garantissant la confidentialité des données.

Marchés publics

Le premier Forum sur les marchés publics a été organisé en collaboration avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Il a permis aux acteurs de la construction d'échanger sur l'application des marchés publics et débouchera sur l'élaboration d'une charte éthique entre les participants.

650 structures d'accueil collectif de jour, dont 55 nouvelles, représentent près de 22 000 places pour la prise en charge des enfants.

Accueil de jour des enfants

Le projet de modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants vise notamment à mettre en œuvre l'article constitutionnel généralisant l'accueil parascolaire des élèves de 4 à 15 ans. Cela implique une forte augmentation de la participation financière de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Celle-ci fait partie d'une série de mesures adoptées en 2015 par le Grand Conseil dans le cadre de la réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III).

En 2015, 650 structures d'accueil collectif de jour, dont 55 nouvelles, avaient une autorisation d'exploiter de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Cela représente près de 22 000 places, qui font l'objet de visites régulières des huit chargées d'évaluation s'assurant des conditions de prise en charge des enfants.

DFIRE

Département des finances
et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



Le volet vaudois de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) prévoit de ramener le taux d'imposition des bénéficiaires de 22,3 % au taux unique de 13,79 % dès 2019.

Réforme de la fiscalité des entreprises

L'année 2015 a été marquée par le volet vaudois de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Ce projet, qui anticipe la disparition programmée des statuts spéciaux cantonaux, prévoit de ramener le taux d'imposition des bénéfices de 22,3 % au taux unique de 13,79 % dès 2019. Dans un souci d'équilibre, cette baisse s'accompagne de mesures sociales en faveur du pouvoir d'achat des ménages. Des négociations se sont déroulées avec les milieux économiques et les communes qui contribueront avec le Canton à l'effort sur le taux. Le coût fiscal global de cette réforme est estimé à 285 millions de francs par année, déduction faite de la compensation attendue de la Confédération. Adopté à une très large majorité par le Grand Conseil, le projet vaudois a néanmoins donné lieu à un référendum fixé au 20 mars 2016.

Ménage courant et investissements

Les comptes 2014 de l'État, qui se sont soldés par un excédent de 0,8 million de francs, ont été rendus publics le 27 mars. Le bouclage de l'exercice a intégré plusieurs amortissements non planifiés

au budget, notamment dans le domaine des EMS et des institutions spécialisées, ainsi que des financements anticipés dans des secteurs prioritaires comme le tourisme, le développement économique ou la formation professionnelle. Après avoir atteint son plancher à 475 millions à l'issue de l'exercice précédent, la dette nette a amorcé une légère remontée à 575 millions au 1^{er} janvier 2015. La recapitalisation de la Caisse de pensions du canton et la montée en puissance des investissements expliquent cette augmentation qui devrait se poursuivre.

S'agissant des investissements justement, la part nette de l'État aux comptes 2014 s'est élevée à 303 millions, soit 62 millions de plus qu'en 2013. Mis en place dans les services au printemps 2014, le dispositif de pilotage des investissements a commencé à déployer ses effets. Globalement, l'État a injecté dans l'économie vaudoise un montant brut et octroyé de nouveaux prêts et garanties pour un total de 599 millions. La solidité financière du canton a été relevée une nouvelle fois par l'agence Standard & Poor's, qui lui a confirmé à deux reprises durant l'année 2015 sa note AAA.

Direction générale de la fiscalité

Désignée en décembre 2014 par le Conseil d'État en qualité de directrice générale de la fiscalité, Marinette Kellenberger a succédé le 1^{er} février à Philippe Maillard, qui est parti à la retraite.

L'intégration administrative du Registre foncier s'est poursuivie et la cyberfiscalité s'est étendue avec de nouvelles prestations en ligne, dans un objectif de rapprochement avec la population et d'efficacité des prestations face au nombre croissant de contribuables. En outre, dans le but de rationaliser et d'optimiser les activités, le Registre foncier de Moudon et l'Office d'impôt d'Orbe ont été transférés à Yverdon-les-Bains.

Système d'information financier

Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a été fortement impliqué tout au long de l'année 2015 dans le dossier RIE III, notamment au travers de l'estimation des conséquences financières et de l'élaboration des documents qui ont rythmé les nombreuses phases du projet.

Un premier bouclage des comptes annuels du Canton a été réalisé sur le nouveau système d'information financier SAP, mis en fonction en 2014. Enfin, le projet de Système de contrôle interne piloté par le SAGEFI a retrouvé en cours d'année un rythme soutenu avec le démarrage de la démarche dans cinq grands services de l'État.

L'État de Vaud est actuellement le plus gros constructeur immobilier du pays après la Confédération, le canton de Zurich et les CFF.

Immeubles et constructions

Encore une année hors norme pour le Service immeubles, patrimoine et logistique qui a géré plus de 70 projets de bâtiments en phase de planification, d'étude ou de travaux pour un montant total de 2,18 milliards de francs. L'État de Vaud est actuellement le plus gros constructeur immobilier

du pays après la Confédération, le canton de Zurich et les CFF. Au rang des plus importants chantiers en cours se distinguent le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (60 millions), celui de Nyon (56 millions), la HEIG d'Yverdon-les-Bains (49 millions), le Parlement cantonal (25 millions) ou encore le Château Saint-Maire (23 millions) dont les travaux de restauration ont débuté en décembre.



Le Pôle muséal a franchi une nouvelle étape avec la désignation début octobre du lauréat du concours d'architecture pour la réalisation du futur Musée de l'Élysée et du mudac, Musée de design et d'arts appliqués contemporains.

Vaud sur la scène fédérale

En 2015, l'Office des affaires extérieures (OAE) a poursuivi ses démarches afin de défendre les intérêts du Canton auprès de la Confédération, des autres cantons et de ses voisins européens. Il a suivi plusieurs dossiers majeurs de politique fédérale, tels que la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière ou la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse.

L'OAE a contribué en outre à promouvoir les objets à fort rayonnement pour le canton, comme l'aboutissement en juillet de la candidature lausannoise aux Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 et le projet de Pôle muséal.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2015 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2015 plus de 56 000 nouvelles affaires, hors activités des offices des poursuites et des faillites et du Registre du commerce. Un nombre d'affaires supérieur a été traité durant la même période.

Si le nombre d'affaires enregistrées en 2015 est globalement un peu plus élevé qu'en 2014, les évolutions sont différentes selon les matières.

Sur le plan pénal

Sur le plan pénal, après deux années de hausse, le nombre des nouvelles affaires reçues par les tribunaux d'arrondissement a légèrement diminué. C'est la conséquence d'une baisse du nombre des enquêtes ouvertes par le Ministère public. Celle-ci ne s'est toutefois pas encore répercutée sur la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal qui a connu une très forte augmentation du nombre des affaires.

L'augmentation régulière de la population se traduit par des hausses des affaires confiées aux divers tribunaux civils.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, la tendance est à une légère hausse dans la plupart des juridictions, en particulier dans les tribunaux de prud'hommes, les

chambres de droit de la famille des tribunaux d'arrondissement, les justices de paix, la Chambre patrimoniale cantonale et la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal. Ces hausses ont essentiellement pour origine l'augmentation régulière de la population.

Droit public

En ce qui concerne le droit public, contrairement à l'année précédente, on observe en matière administrative une légère baisse dans pratiquement tous les secteurs, y compris celui des constructions et de l'aménagement du territoire, à l'exception notable des marchés publics. S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est à nouveau légèrement à la hausse, en particulier dans les secteurs de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité et de la prévoyance professionnelle.

Poursuites et faillites

En matière de poursuites et faillites, après une année de baisse, le nombre de cas retrouve le niveau élevé des années 2012-2013. Quant au nombre des dossiers traités par le Registre du commerce, il reste toujours très élevé.

Sur le plan de la gestion

Sur le plan de la gestion, la Cour administrative du Tribunal cantonal a entretenu de nombreux contacts avec les juridictions de première instance, afin d'une part de répondre à leurs préoccupations, et d'autre part d'atteindre les objectifs d'efficacité fixés, ce qui a été largement le cas.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

Bilan 2015 de la criminalité pour le Ministère public vaudois

La baisse du nombre d'enquêtes amorcée en 2014 se confirme en 2015. Le recul de la criminalité se traduit aussi par une diminution du nombre d'ordonnances pénales, de mises en accusation et de demandes de détention provisoire.

10% des affaires seulement restent à l'instruction durant plus de douze mois, en raison, dans la très grande majorité des cas, de leur complexité et du nombre d'opérations d'enquête important qu'elles nécessitent.

Ouvertures d'enquêtes, condamnations et renvois au tribunal en baisse

Passant de 25 486 à 23 610 (-7 %), le nombre d'ouvertures d'enquêtes suit la tendance à la baisse de la criminalité mise en évidence par la police. Le nombre des ordonnances pénales connaît aussi une légère diminution par rapport à l'an passé (2014: 15 409; 2015: 14 551). La tendance est identique s'agissant des cas mis en accusation devant les tribunaux (2014: 1627; 2015: 1552).

Diminution du nombre de demandes de détention

Suivant la même logique, le nombre de demandes de détention provisoire est passé de 650 à 604. Le recul de la criminalité n'explique pas seul cette tendance: conformément à la procédure STRADA, les personnes déjà condamnées à une peine privative de liberté ferme et qui sont à nouveau arrêtées en flagrant délit sont nombreuses à passer directement en exécution de peine, de sorte qu'elles ne font pas l'objet d'une demande de détention provisoire.

Les demandes de prolongation de détention sont également en baisse (2014: 606; 2015: 544). La prolongation de détention concerne les cas graves comportant un risque de réitération d'actes délictueux portant de manière sensible atteinte à la sécurité publique, cela au nom de la prévention et dans les limites du cadre légal. L'exécution d'une peine précédente ou le passage en exécution anticipée de peine du prévenu qui a admis les faits et la perspective d'une condamnation à une peine privative de liberté sont deux facteurs qui contribuent à limiter les demandes de prolongation de la détention sans pour autant diminuer le nombre de détenus.

Plus d'enquêtes closes qu'ouvertes: la tendance de ces deux dernières années se confirme.

Comme en 2013 et 2014, le Ministère public a été, grâce à un effectif adapté à sa charge de travail, en mesure de clôturer plus d'enquêtes (24 367) qu'il n'en a ouvert (23 610). Septante-neuf pour cent des enquêtes ont été traitées en moins de six mois (78 % en 2014). Seuls 10 % des affaires restent à l'instruction durant plus de douze mois, en raison, dans la très grande majorité des cas, de leur complexité et du nombre d'opérations d'enquête important qu'elles nécessitent.

Agenda 21

Suivi de l'Agenda 21

Inscrit dans le programme de législature 2012-2017, l'Agenda 21 du Conseil d'État comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par six indicateurs et des cibles. Le présent rapport permet de faire un point de la situation.

Objectif n° 1 : Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des Communes rapportés au PIB cantonal.

Cible du programme de législature	
AG21 2012-2017	2017
	9,5%

Évolution constatée				
2005	2006	2007	2008	2009
21,7%	19,1%	15,2%	11,5%	9,2%
2010	2011p	2012p	2013p	2014p
7,7%	7,0%	7,5%	6,0%	5,8%

p : données provisoires.

Cette évolution est positive. Les engagements nets rapportés au PIB ont diminué de 23,7 à 5,8 % de 1997 à 2014.

Objectif n° 2 : Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an, pour le canton, pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cible du programme de législature			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	2,7	2,3	1,5

Évolution constatée					
1990	2004	2005	2006	2007	2008
3,27	3,46	3,47	3,44	3,24	3,36
2009	2010	2011	2012	2013	2014
3,37	3,47	3,17	3,25	3,34	2,98

Les émissions de CO₂ ont atteint le seuil le plus bas de cette dernière décennie. Ce résultat encourageant est cependant très fortement lié à la consommation pour le chauffage des bâtiments. Si les mesures d'assainissement du bâtiment (isolation d'enveloppe, recours aux énergies renouvelables) menées depuis le début du siècle contribuent certainement à limiter les émissions de CO₂, les derniers hivers peu rigoureux jouent un rôle majeur sur les résultats. Quant aux émissions de CO₂ liées à la mobilité, bien qu'en légère baisse par rapport à 2013, elles ont crû sur l'ensemble de la période étudiée.

Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cible du programme de législature				
AG21 2012-2017	2017	2020	2035	2050
	15%	17,5%	25%	30%

Évolution constatée			
2000	2002	2004	2008
6,52%	6,32%	6,12%	9,65%

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées pour 49 % de l'hydraulique, pour 15 % du bois, pour 14 % des usines d'incinération des ordures ménagères, pour 11 % de la chaleur ambiante (géothermie, air et eau) et,

pour une part encore plus faible, des autres énergies renouvelables. On relèvera toutefois que la part des capteurs solaires photovoltaïques connaît une hausse sensible. Ainsi les garanties d'origine annoncées à Swissgrid pour cette production d'électricité ont doublé sur le territoire vaudois entre 2013 et 2014.

Depuis 2005, un nouveau processus complet d'acquisition de données doit encore être mis en place au niveau cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus une mise à jour fiable de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie du canton. En attendant, les investissements pour le développement de ces énergies sont significatifs (programme bâtiment CH-cantons, rétribution à prix coûtant et rétribution unique, programme cantonal « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » avec des projets pour le bois, la biomasse, le biogaz, l'hydroélectricité et le photovoltaïque, etc.). En outre, depuis 2015, les nouveaux bâtiments doivent couvrir 20 % de leur consommation d'électricité par une source renouvelable.

Évolution positive : la part modale des transports individuels motorisés a passé de 75 % en 2005 à 71,5 % en 2014.

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cible du programme de législation			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	69 %	65 %	50 %

Évolution constatée			
2000	2005	2010	2014
77 %	75 %	72,1 %	71,5 %

Le Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (OFS) montre une évolution positive, avec

une part modale des transports individuels motorisés (TIM) qui diminue de 75 % en 2005 à 71,5 % en 2014, soit un gain de plus de 3,5 points; et une baisse de 1,5 point de plus qu'entre 2000 et 2005 (77 % à 75 %). En se basant sur les comptages des flux de déplacements interagglomérations, une simulation permet d'évaluer pour chaque année l'évolution de la part modale TIM, prévisible pour l'ensemble du canton.

Objectif n° 3 : Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Tri des déchets

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les Communes vaudoises.

Cible du programme de législation			
AG21 2012-2017	2017	2025	2050
	56 %	60 %	60 %

Évolution constatée			
2008	2010	2012	2014
43,0 %	43,5 %	45,6 %	57,5 %

Le taux de récupération est passé de 29,2 % en 1994 à 57,5 % en 2014, soit une progression de 29,3 points de pour cent en vingt ans. Depuis le début de la législature, les déchets incinérables collectés par les communes ont diminué de 30 %, alors que les recyclables ont augmenté de 13 %. Parmi ces derniers, ce sont surtout les biodéchets, compostés ou utilisés pour la production de biogaz, qui ont augmenté, ainsi que, dans une moindre mesure, les papiers et cartons.

La généralisation des modes de financement directement proportionnels à la quantité de déchets, mais aussi le développement de l'équipement de collecte sélective, celui de la collecte des déchets organiques ménagers et celui de la communication ont contribué à cette évolution.

Le résultat obtenu s'approche des objectifs du Plan cantonal de gestion des déchets de 2004, qui visait un taux de recyclage de 60 % pour 2020. Si l'on tient compte des apports des entreprises ne transitant pas par les communes, ce taux a atteint 65 % en 2014.

Surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle

Part des surfaces forestières laissées à leur évolution naturelle avec garantie juridique à long terme, dans le total de la surface boisée.

Cible du programme de législation		
AG21 2012-2017	2017	2025
	2,5 %	5 %

Évolution constatée			
2012	2013	2014	2015
1,35 %	1,58 %	1,90 %	2,06 %

Cet indicateur, lié à la biodiversité en forêt et représentant l'état d'avancement dans le canton de la création de réserves forestières naturelles avec garantie juridique, connaît une évolution positive. Il fait partie des indicateurs officiels de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE) qui a développé des principes et des lignes directrices pour une gestion durable des forêts.

Une partie des forêts vaudoises sont soustraites aux interventions sylvicoles et d'exploitation de bois. Ainsi peuvent se développer des peuplements forestiers âgés, dits sénescents. Ceux-ci accumulent d'importantes quantités de bois mort et sont riches en vieux arbres accomplissant leur cycle biologique complet, jusqu'à leur mort et décomposition sur place. Le bois mort et les vieux arbres sont des ressources indispensables

pour environ 20 % des espèces forestières, en particulier des champignons, lichens, insectes, etc. Le bois mort joue en outre un rôle important pour le maintien de la fertilité du sol forestier. Dans les forêts de montagne, il sert également de lit de germination aux jeunes arbres, facilitant la régénération naturelle des peuplements forestiers.

Objectif n° 4: Intégration de chacun dans la société et le monde du travail

Accueil de jour des enfants

Taux de couverture global (rapport entre le nombre de places en accueil collectif préscolaire et parascolaire et en accueil familial de jour et le nombre d'enfants).

Cible du programme de législation et évolution constatée					
AG21	2009	2011	2017	2025	2050
2012-2017	17,7 %	20 %	25 %	30 %	50 %

Étant donné l'évolution méthodologique en cours qui augmentera la fiabilité de cet indicateur, une mise à jour n'est pas publiée cette année.

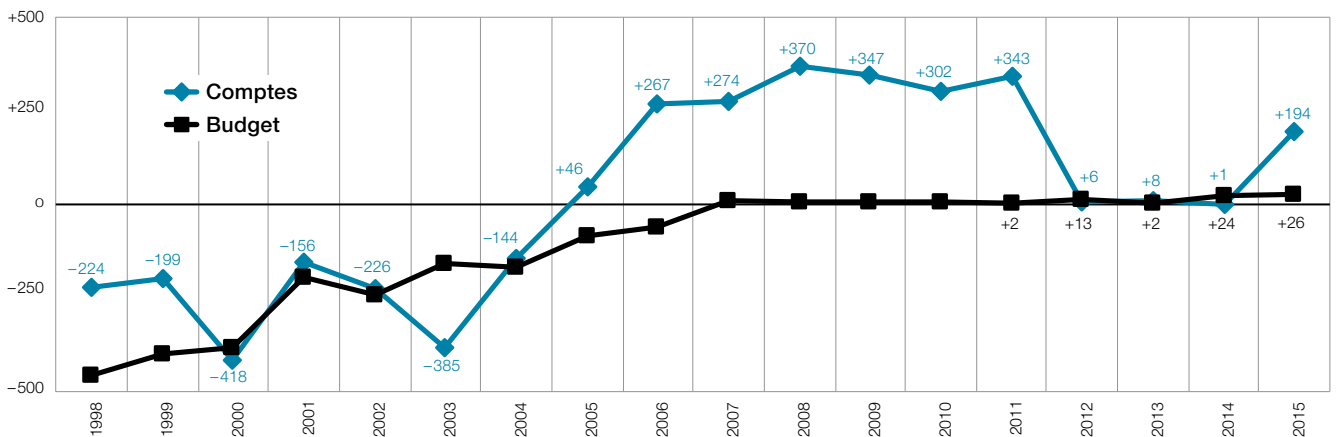
À noter que l'application de l'article 63a (École à journée continue) de la Constitution vaudoise nécessite une réforme de la LAJE. Cette réforme vise à généraliser l'accueil parascolaire des enfants dans l'ensemble du canton et à accélérer la création de places d'accueil préscolaires.

Comptes 2015

En bref

Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2015 par un excédent de revenus de **194 millions**.



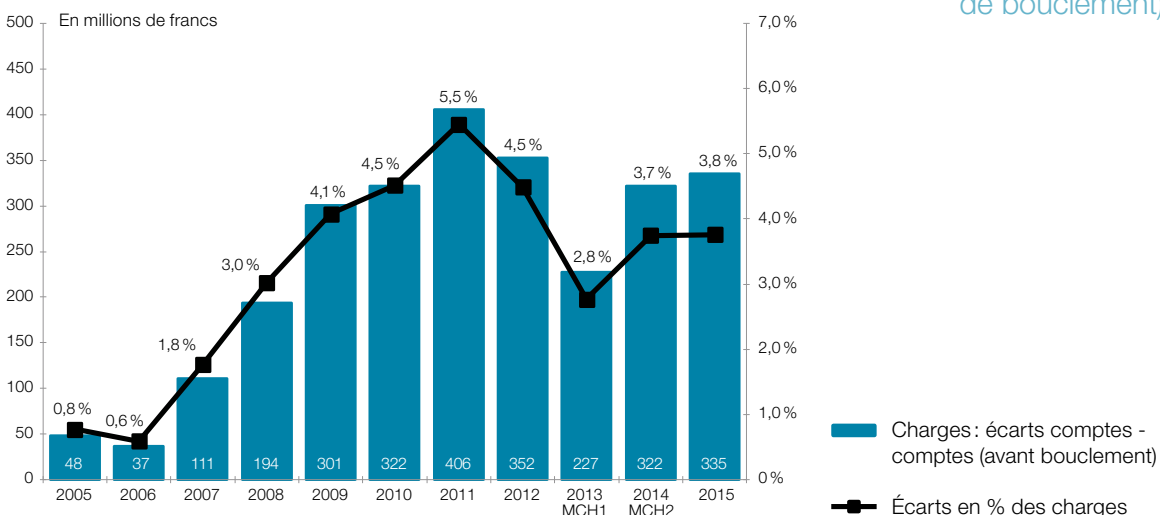
Dépenses courantes

L'écart des charges brutes par rapport au budget 2015 (+4,5 %) s'explique principalement par des écritures de bouclage pour un total de **398 millions**. Il s'agit d'amortissements non planifiés et d'un préfinancement dans le domaine immobilier.

Hors écritures de bouclage, la progression réelle des dépenses courantes est de 335 millions par rapport à 2014, soit une croissance de **+3,8 %**, identique à celle de l'exercice précédent (+3,7 %).

+3,8%

En 2015 par rapport à 2014 (hors écritures de bouclage)



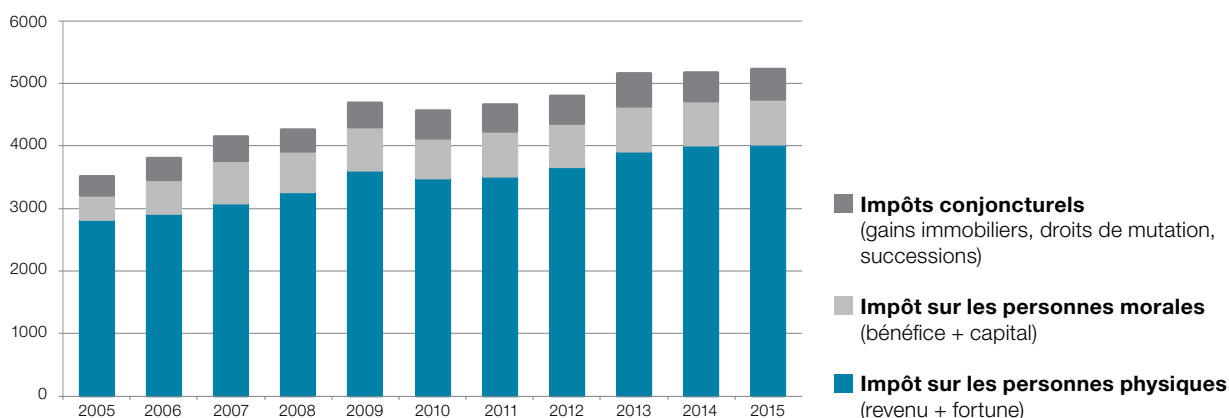
Recettes d'impôts

L'écart du produit d'impôts par rapport au budget (+256,3 millions) s'explique par des effets exceptionnels et conjoncturels qui totalisent à eux seuls 238 millions, soit 93 % de cet écart.

L'exercice est marqué par une nouvelle stagnation relative des impôts (+1,4 %), confirmant ainsi la situation 2014 (+0,3 %), par rapport à la progression soutenue de 2013 (+5,8 %) et 2012 (+4,3 %).

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



+1,4%

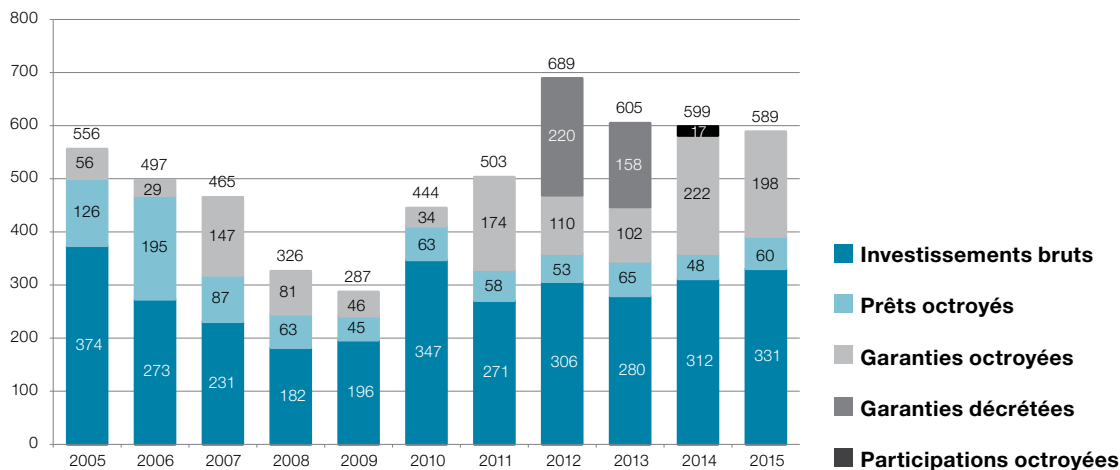
En 2015 par rapport à 2014 (impôts 60 % des revenus totaux)

Investissements

Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) s'élèvent à **331 millions**, soit 122 millions de moins que prévu au budget, mais 19 millions de plus qu'en 2014 et 51 millions de plus qu'en 2013.

Globalement (investissements bruts + nouveaux prêts et garanties), le Canton investit **589 millions** dans l'économie vaudoise en 2015.

En millions de francs



331 mios

En 2015 (part nette de l'État)

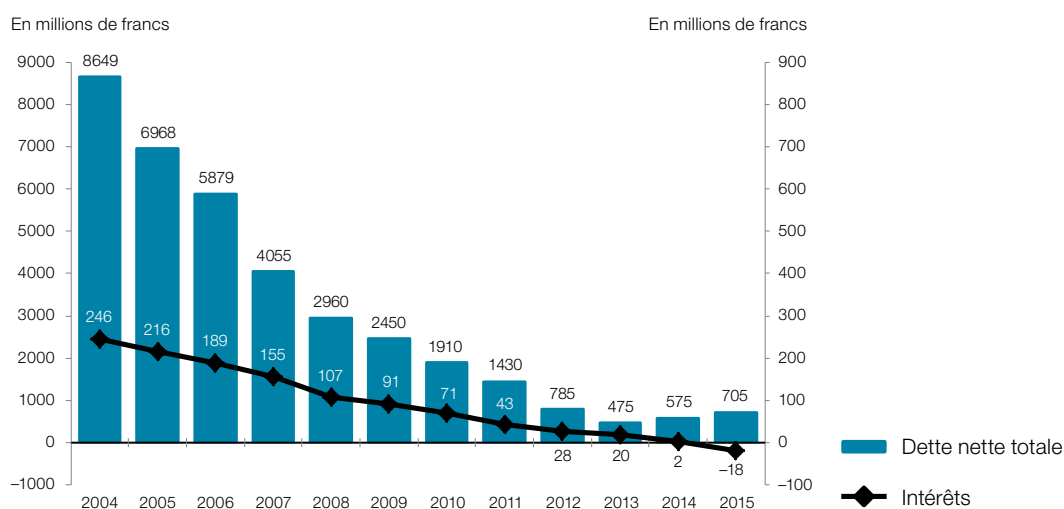
Dette et intérêts

Après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton amorce une légère remontée en 2014 pour atteindre **705 millions** à fin 2015. Ce qui s'explique principalement par le financement d'une tranche de recapitalisation CPEV et la montée en puissance des investissements.

La charge d'intérêts poursuit sa baisse et devient négative à **-18 millions**, en raison de la réduction du volume d'emprunts et d'une hausse des intérêts rémunérateurs sur créances fiscales.

705^{mios}

En 2015



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2015 sont les suivants :

Chiffres clés							
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Charges totales	9 653	9 518	9 439	8 790	8 081	8 113	7 975
Revenus totaux	9 847	9 519	9 446	8 797	8 424	8 415	8 322
Résultat	194	0,8	8	6	343	302	347
Revenus d'impôts	5 925	5 843	5 826	5 442	5 218	5 121	5 121
Charges d'intérêts	26	39	59	70	84	105	126
Amortissement du patrimoine administratif	244	252	156	145	167	447	269
- Degré d'autofinancement	143,1%	83,2%	67,9%	58,8%	217,6%	246,0%	713,5%
Dette (dette brute)	975	1 525	1 075	1 985	2 060	2 560	3 290
Variation de la dette brute	-550	450	-910	-75	-500	-730	-600
Placement	270	950	600	1 200	630	650	920
Endettement (dette nette)	705	575	475	785	1 430	1 910	2 370
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	1 120	742	661	540	462	29	362

Budget/Comptes 2015 après préfinancement

(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	9 240 503 600	9 266 694 500	26 190 900
Comptes	9 652 867 535	9 847 059 471	194 191 936
Différence budget total/comptes	412 363 935	580 364 971	168 001 036
en % du budget total	4,5%	6,3%	

Résultat 2015

Les comptes de l'État se soldent pour 2015 par un excédent de revenus de 194 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de +580,3 millions (+6,3 %), essentiellement en raison du produit des impôts (+256,3 millions) et de la part au bénéfice 2014 de la BNS (+122,3 millions). Les charges sont supérieures au budget de 412,3 millions (+4,5 %) suite à l'enregistrement dans les comptes 2015 des écritures de bouclage et de préfinancement pour un total de 398,3 millions.

Résultat après préfinancement

(En francs)	2015
Résultat opérationnel	229 191 936
Attribution aux préfinancements	35 000 000
Résultat après préfinancement, (+) revenu/(-) charge	194 191 936

Compte de résultat

(En francs)	2015
Résultat opérationnel	229 191 936
Résultat extraordinaire	130 161 662
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	359 353 598

En résumé, le Conseil d'État tire des comptes 2015 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2015 s'élèvent à 9652,9 millions. Ce montant inclut des écritures de bouclage pour un total de 398 millions, contre 599 millions l'année précédente. Il s'agit de financements anticipés dans le cadre de la stratégie immobilière du Canton, et d'amortissements non planifiés au budget qui portent notamment sur des prêts aux entreprises de transports publics et des subventions d'investissement.

Ces opérations neutralisées, les charges ordinaires de l'État dépassent de 14 millions (+0,2 %) la prévision budgétaire. D'autre part, leur augmentation réelle par rapport aux comptes 2014 est de 335 millions, ce qui représente une croissance de 3,8 %, supérieure au budget (2,8 %) mais comparable à l'année

précédente (+3,7 %). Les principaux écarts concernent les charges de personnel (+68 millions), le secteur social (+116 millions), la santé (+70 millions), la formation et la culture (+28 millions) ainsi que l'asile (+10 millions). La croissance de 3,1 % de la masse salariale de l'État reste inférieure en 2015 à celle de ses dépenses courantes.

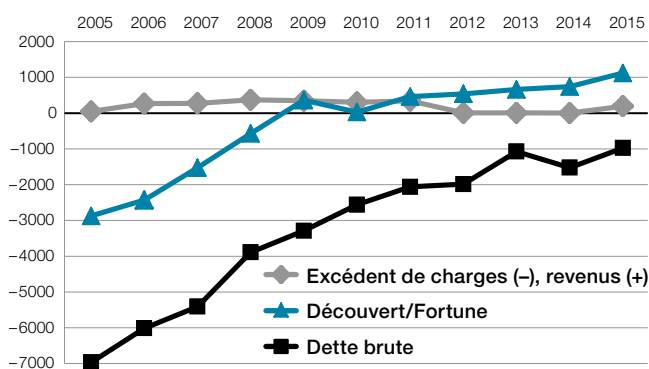
Le montant des revenus atteint 9847,1 millions, soit 328 millions et 3,5 % de plus qu'à la fin 2014. Cette progression provient principalement des revenus non fiscaux, peu prévisibles par nature. Les recettes d'impôt pour leur part augmentent seulement de 1,4 %, en raison d'éléments conjoncturels ou exceptionnels. Ainsi, les revenus économiques (impôts sur le bénéfice et le capital) n'enregistrent aucune progression (0,0 %) et l'impôt sur le revenu, habituel moteur des recettes (60 % des impôts), régresse même de 0,2 %. Ce qui confirme la tendance à la stagnation des impôts constatée en 2014 (+0,3 %), par rapport à 2013 (+5,8 %) et 2012 (+4,3 %).

Globalement, le Canton investit 589 millions dans l'économie vaudoise en 2015. Les investissements bruts (y compris part des tiers) atteignent 331 millions, soit 19 millions de plus qu'en 2014. Figurent parmi les tranches réalisées cette année les routes cantonales (81 millions), le CHUV (46 millions), le Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (13 millions), la HEIG d'Yverdon-les-Bains (10 millions) ou encore l'acquisition de l'immeuble RTS de la Sallaz (55 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 60 millions et les nouvelles garanties de 198 millions octroyés par l'État durant l'exercice.

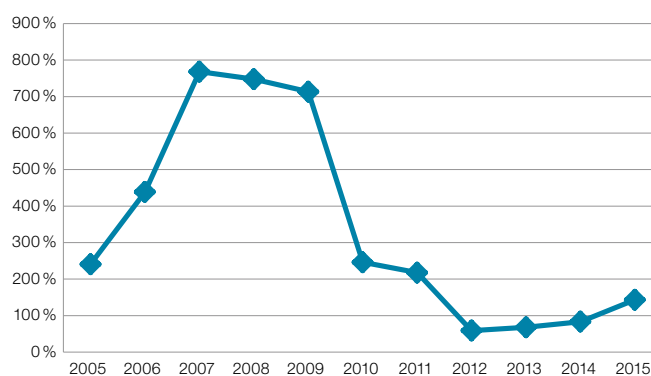
Au final, après neuf réductions consécutives, la dette nette du Canton remonte légèrement depuis deux ans pour atteindre 705 millions aux comptes 2015. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions (180 millions) et la montée en puissance des investissements.

Évolution du résultat, du capital et de la dette brute

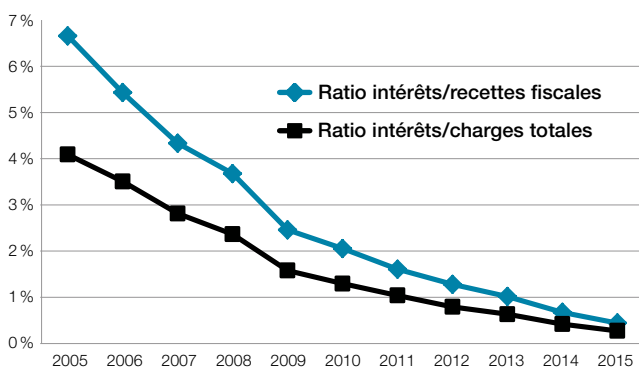
En millions



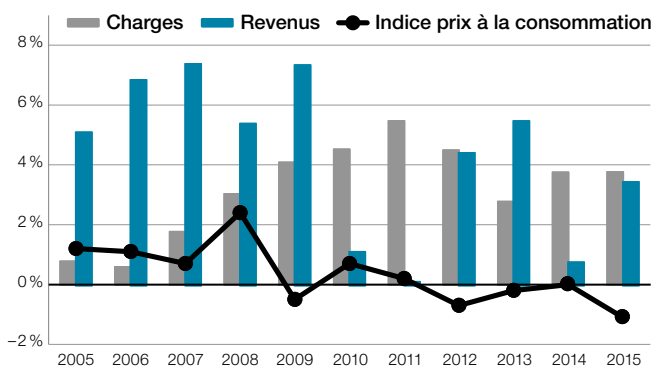
Évolution du degré d'autofinancement



Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



Taux de croissance



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2015

Analyse et base de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2015 et les comptes 2014».

2.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges du personnel	2 407 976 700	2 316 101 876	-91 874 824	-3,8 %
31	Charges de biens/services/autres charges	833 525 500	758 905 269	-74 620 231	-9,0 %
33	Amortissements du patrimoine administratif	177 560 800	183 239 837	5 679 037	3,2 %
34	Charges financières	58 662 600	26 180 479	-32 482 121	-55,4 %
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	55 368 500	38 551 292	-16 817 208	-30,4 %
36	Charges de transfert	5 145 509 400	5 733 385 430	587 876 030	11,4 %
37	Subventions à redistribuer	557 492 200	556 549 853	-942 347	-0,2 %
39	Imputations internes	4 407 900	4 953 500	545 600	12,4 %
	Total	9 240 503 600	9 617 867 535	377 363 935	4,1 %

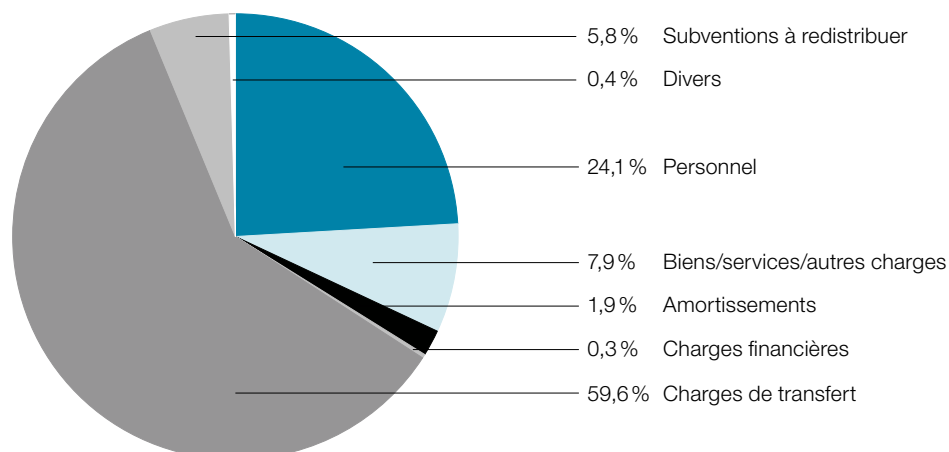
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 668 995 000	5 925 288 785	256 293 785	4,5 %
41	Patentes et concessions	37 449 400	160 511 313	123 061 913	328,6 %
42	Taxes	424 701 600	489 571 290	64 869 690	15,3 %
43	Revenus divers	42 095 400	45 447 828	3 352 428	8,0 %
44	Produits financiers	228 245 800	234 324 238	6 078 438	2,7 %
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	81 060 500	29 362 132	-51 698 368	-63,8 %
46	Revenus de transfert	2 222 246 700	2 401 050 532	178 803 832	8,0 %
47	Subventions à redistribuer	557 492 200	556 549 853	-942 347	-0,2 %
49	Imputations internes	4 407 900	4 953 500	545 600	12,4 %
	Total	9 266 694 500	9 847 059 471	580 364 971	6,3 %

3. Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature : éléments essentiels



Groupe 30 Personnel -91,9 millions -3,8%

Cet écart s'explique par un montant de 65 millions relatif à la recapitalisation de la CPEV prévu par le budget 2015 et dont la charge a été enregistrée de manière anticipée comme écriture de bouclage dans les comptes 2014. En sus, le montant de 47,1 millions prévu au budget pour la partie des intérêts dus sur la créance auprès de la Caisse a été utilisé à hauteur de 37 millions et 4 millions de rente-pont AVS. La conséquence de cette opération est une non-dépense de 71,9 millions.

À cette non-dépense s'ajoutent des charges de personnel inférieures au budget de 32,4 millions en raison notamment des vacances de postes, de non-engagements d'auxiliaires et, dans une moindre mesure, de remboursement d'indemnités accidents et maternité. Il est toutefois à relever des dépenses supérieures au budget pour le renfort pédagogique et l'aide à l'enseignant (+11 millions) ainsi que des indemnités versées pour les samedis et des effets liés à la signature d'une convention portant sur la fixation du salaire initial à la Polcant (+2 millions).

Groupe 31 Biens, services et marchandises -74,6 millions -9,0%

Le principal écart s'explique par le transfert de 118,9 millions du groupe 31 au groupe 36 de la subvention versée à l'EVAM ainsi que des montants relatifs à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme. Sans cet effet, lié aux exigences du MCH2, un dépassement net de 44,3 millions sur ce groupe de compte aurait été constaté.

Les principaux dépassements constatés proviennent des rattrapages des amortissements des ADB au SJJ (en lien avec l'augmentation des revenus) (+27,4 millions), de l'entretien des routes, dont un service hivernal et des dégâts dus aux forces de la nature nettement plus importants début 2015 pour cause de météo défavorable (+10 millions), des indemnités dues aux avocats d'office et aux prévenus acquittés (en

lien également avec l'augmentation des revenus), ainsi que des indemnités versées (+7,4 millions), de l'entretien des immobilisations incorporelles à la DSI (+6,1 millions), des moyens supplémentaires pour la problématique de la surpopulation carcérale au SPEN (+3,8 millions) et à la Polcant (+2,1 millions), des amortissements de créances dans le domaine du social (+5,9 millions), des travaux d'entretien des bâtiments (+5,7 millions) et des indemnités versées aux avocats d'office au pénal (+2,4 millions).

Dans le domaine de l'enseignement, des dépassements sont également à relever, notamment +5,7 millions après la constitution en 2015 par le SERAC d'un fonds des acquisitions pour l'Unil, + 2,4 millions dus à l'augmentation des prestations de logopédie privée liée à l'évolution significative du nombre de bénéficiaires et aux procédures de recouvrement de prêts soldées par un acte de défaut de biens et ajustement du correctif d'actif 2015 à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage et +1,5 million pour les frais des enseignants se rendant en course d'école, en camp ou en voyage.

Ces dépassements ont été atténués en partie par des non-dépenses, notamment des honoraires de conseillers externes (-6,8 millions), un prix d'acquisition en baisse de l'énergie/alimentation et élimination (-3,7 millions), des pertes sur créances et la réévaluation de créances fiscales (-3,3 millions), le report des projets d'abris publics, la modernisation des postes de commandement, du CSP Vinet et de la piste d'exercice au SSCM (-5,7 millions) ainsi que des dépenses d'entretien des sirènes revues à la baisse (-2,4 millions). Le solde résiduel s'explique par des écarts inférieurs à 1 million.

Groupe 33 Amortissement du patrimoine +5,7 millions +3,2%

L'écart s'explique, d'une part, par le calcul de l'amortissement planifié basé sur des dépenses effectives qui, dans la réalité, se sont avérées moindres et ont occasionné une charge d'amortissement en baisse (-33,5 millions) et, d'autre part, par l'amortissement non planifié du solde des projets informatiques pour 40,5 millions enregistré dans le cadre des écritures de bouclage. Enfin, le solde résiduel de l'écart s'explique par des acquisitions moindres pour les crédits d'inventaire, avec pour incidence une baisse des amortissements planifiés (1 million).

Groupe 34 Charges financières -32,5 millions -55,4%

L'hypothèse retenue lors de l'élaboration budgétaire 2015 prévoyait de renouveler pour 550 millions d'emprunts à long terme arrivant à échéance. Ce montant a pu être remboursé grâce aux placements à terme fixe. La politique monétaire de la BNS, notamment en matière de taux négatif, n'a pas permis de consolider la dette de l'État à long terme comme le prévoyait l'hypothèse budgétaire retenue, ce qui explique un écart favorable de 28 millions. Le solde s'expliquant par des intérêts rémunérateurs moindres sur impôt à verser aux contribuables (-4 millions).

Groupe 35 Attribution aux fonds et financements spéciaux -16,8 millions -30,4%

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 du résultat des fonds et financements spéciaux pour les capitaux propres et les capitaux de tiers. Ceux-ci voient désormais leur résultat, en cas d'excédents de revenus constatés, faire l'objet d'une attribution (compte 35) au compte capital contrairement à ce qui avait été prévu lors du budget 2015 où le total des charges était équilibré par un prélèvement et le total des revenus par une attribution (méthode brute). Dans la logique de la méthode pérenne retenue pour le budget 2016, c'est donc la méthode nette (résultat net = [charges-revenus]) qui s'applique désormais aux comptes 2015, avec pour effet 34,5 millions en moins par rapport au budget. Cet écart est atténué partiellement par une attribution de 17,7 millions au fonds de soutien à l'industrie et à l'innovation financée par un prélèvement sur préfinancement.

Groupe 36 Charges de transfert
+587,9 millions
+11,4 %

L'écart constaté provient essentiellement de la comptabilisation d'écritures de bouclage notamment en lien avec l'amortissement des prêts conditionnellement remboursables pour les entreprises de transport (+252,9 millions), les amortissements des subventions à l'investissement pour 71,3 millions et la prise en charge de remboursements anticipés d'anciens emprunts contractés par diverses institutions dans le domaine de la santé et du social et des institutions spécialisées (+22,9 millions).

À cela s'ajoute l'effet d'une mise en conformité du MCH2 avec le transfert de 118,9 millions du groupe 31 au groupe 36 de la subvention versée à l'EVAM ainsi que des montants relatifs à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme.

Le solde résiduel de 121,9 millions s'explique par des variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 2 millions sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (neutre, compensée en revenus – groupe 46)	+47,4
- Social/RI + MIS RI	+32,0
- Asile et aide d'urgence	+22,8
- Social/Subsides pour les bénéficiaires des PC AVS/AI	+21,4
- Social/Politique familiale et autres régimes	+21,1
- Social/Subsides assurances maladie	+16,8
- Économie et tourisme/Assainissement prêt Bergbahnen et projets divers	+10,8
- Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020	+6,4
- Part communale aux gains immobiliers et à l'impôt sur les frontaliers	+6,4
- Social/ESE (établissements socio-éducatifs) et MIS (mesures d'insertion sociale)	+3,6
- Emploi/Prestations versées aux assurés de l'APGM	+2,1
- Social/Pensions alimentaires	+1,6
- Social/aides sociales aux Vaudois hors canton	+1,4

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Environnement/Projets liés au programme « 100 millions »	-13,5
- Amortissements planifiés subvention d'investissement	-13,1
- Santé/Hôpitaux	-10,0
- Santé/Secteur médico-social service de la dette, loyers et redevances EMS	-6,7
- Aide à la pierre et au logement	-5,6
- Transport/Subventions aux entreprises de transports publics résultats 2014	-5,4
- Emploi/Bénéficiaires RI pris en charge par les ORP	-5,2
- Emploi/Frais de fonctionnement des ORP (neutre, compensé en revenus)	-5,2
- Subventions divers projets agricoles	-2,1

Groupe 37 Subventions à redistribuer
-0,9 million
-0,2 %

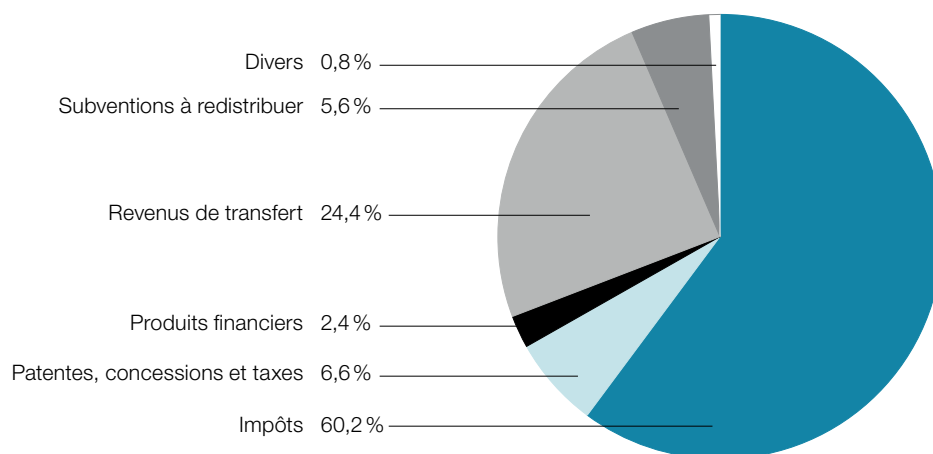
Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 39 Imputations internes
+0,6 million
+12,4 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État, et le faible écart ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2 Évolution des revenus par nature

Revenus par nature : éléments essentiels



Groupe 40 Revenus fiscaux +256,3 millions +4,5 %

Le total du produit d'impôts des comptes 2015 présente un écart favorable au budget de 256,3 millions (+4,5 %). Cela s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques (+153,4 millions/+3,6 %), les impôts directs sur les personnes morales (+41,1 millions/+5,9 %), les autres impôts directs (+56,1 millions/+12,8 %) et l'impôt sur la propriété et sur les charges (+5,6 millions/+2,4 %).

Groupe 41 Patentes et concessions +123,1 millions +328,6 %

L'écart provient de la distribution du bénéfice 2014 de la BNS en 2015 pour un montant de 122,3 millions non annoncé par la BNS au moment de l'élaboration du budget.

Groupe 42 Taxes et compensations +64,9 millions +15,3 %

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse, quelques-unes à la baisse, dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Recettes liées au recouvrement AJ, NFP, APP et à la reprise d'ADB (dont 27,4 millions en charge du groupe 31)	+44,2
- Taxes d'inscription et d'écolage et camps	+4,3
- Amendes dues par les contribuables	+3,5
- Émoluments perception/taxation dus par les communes	+3,1
- Prestations divisions étrangers, documents d'identité et état civil	+3,1
- Remboursement part assureur CHUV	+2,8
- Remboursement assurance RC hospitalisation	+2,0
- Revenus supplémentaires encaissés au titre des frais pénaux et de l'assistance judiciaire	+1,7
- Soldes finaux des comptes d'exploitation des institutions spécialisées	+1,4
- Émoluments des poursuites et faillites et du registre du commerce	+1,1
- Rétrocession EVAM	+0,8
- Rétrocession CEESV	+0,6

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Recettes de placements de population carcérale facturés aux cantons	-2,5
- Remboursement assureurs part aux investissements hospitaliers	-2,2

Groupe 43 Revenus divers	+3,3 millions	+8,0 %
---------------------------------	----------------------	---------------

Écarts multiples dus notamment à des prestations complémentaires facturées ou remboursées non prévues au budget (+6,1 millions), dont notamment la refacturation aux communes du service hivernal et un rattrapage de facturation du remblaiement 2014 en 2015 (+2,6 millions), à la différence entre l'amortissement budgétisé et la somme payée par l'EVAM pour les emprunts contractés en vue de financer l'extension et/ou la rénovation de son parc immobilier (+2,1 millions), aux revenus de tiers en augmentation pour divers travaux CADEV ainsi qu'au revenu non budgétisé relatif à la variation de stock (+1,4 million). A contrario, une baisse de la facturation aux abris PC de 2,5 millions est constatée.

Groupe 44 Produits financiers	+6,1 millions	+2,7 %
--------------------------------------	----------------------	---------------

Cet écart favorable par rapport au budget provient de revenus supplémentaires de 13,9 millions sur les intérêts de créances fiscales et d'une augmentation de la facturation d'indemnités uniques de servitudes et droit restreints (+0,7 million).

Des effets baissiers par rapport au budget sont également constatés pour la rémunération du compte de clearing de la CEESV (-2,1 millions) et des calculs des amortissements et des intérêts des investissements du CHUV (-8,2 millions).

Groupe 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-51,7 millions	-63,8 %
--	-----------------------	----------------

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 du résultat des fonds et financements spéciaux pour les capitaux propres et les capitaux de tiers. Ceux-ci voient désormais les excédents de charges constatés faire l'objet d'un prélèvement (compte 45) au compte capital, contrairement à ce qui avait été prévu lors du budget 2015 où le total des charges était équilibré par un prélèvement et le total des revenus par une attribution (méthode brute). Dans la logique de la méthode pérenne retenue pour le budget 2016, c'est donc la méthode nette (résultat net = [charges-revenus]) qui s'applique désormais aux comptes 2015.

Groupe 46 Revenus de transfert	+178,8 millions	+8,0 %
---------------------------------------	------------------------	---------------

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse, quelques-unes à la baisse, dont les principales égales ou supérieures à 2 millions sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Péréquation intercommunale (cf. groupe de comptes 36)	+47,4
- Part à l'impôt fédéral direct (y c. 30,5 millions de paiements volontaires des contribuables dans l'année courante et cas exceptionnels)	+40,9
- Facture sociale (participation des communes)	+38,1
- Part du produit à l'IA	+15,7
- Participation fédérale aux charges des PC AVS/AI	+11,1
- Subvention SEM (asile) en lien avec l'afflux des réfugiés	+11,0
- Subvention SEM (santé/social) en lien avec le flux des migrants	+8,3
- Revenus des indus RI	+7,5

- Non-budgétisation de recettes sur fonds, notamment fonds d'acquisition Unil	+5,9
- Conférence « Iran Talks » (participation Confédération)	+5,3
- Versement du CHUV	+2,0

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Frais de fonctionnement des ORP	-5,2
- Report contributions OFPP pour les infrastructures de protection civile	-5,1
- Part cantonale de la RPLP (Redevance poids lourds liée aux prestations)	-3,9

Groupe 47 Subventions à redistribuer -0,9 million -0,2%

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 Imputations internes +0,6 million +12,4%

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écarts entre les comptes 2015 et les comptes 2014

4.1 Charges et revenus par nature

Charges (en francs)	Comptes 2015	Comptes 2014	Variation	(%)
30 Charges du personnel	2 316 101 876	2 463 959 268	-147 857 392	-6,0%
31 Charges de biens/services/autres charges	758 905 269	872 251 112	-113 345 844	-13,0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	183 239 837	189 926 065	-6 686 228	-3,5%
34 Charges financières	26 180 479	39 342 712	-13 162 233	-33,5%
35 Attributions aux fonds/financements spéciaux	38 551 292	13 227 657	25 323 634	191,4%
36 Charges de transfert	5 733 385 430	5 328 294 417	405 091 013	7,6%
37 Subventions à redistribuer	556 549 853	482 011 473	74 538 379	15,5%
39 Imputations internes	4 953 500	7 884 299	-2 930 798	-37,2%
Total	9 617 867 535	9 396 897 004	220 970 531	2,4%

Revenus (en francs)	Comptes 2015	Comptes 2014	Variation	(%)
40 Revenus fiscaux	5 925 288 785	5 843 441 325	81 847 460	1,4%
41 Patentes et concessions	160 511 313	44 046 857	116 464 456	264,4%
42 Taxes	489 571 290	491 159 804	-1 588 514	-0,3%
43 Revenus divers	45 447 828	47 766 438	-2 318 610	-4,9%
44 Produits financiers	234 324 238	261 863 970	-27 539 732	-10,5%
45 Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	29 362 132	2 147 095	27 215 037	1267,5%
46 Revenus de transfert	2 401 050 532	2 338 288 417	62 762 115	2,7%
47 Subventions à redistribuer	556 549 853	482 011 473	74 538 379	15,5%
49 Imputations internes	4 953 500	7 884 299	-2 930 798	-37,2%
Total	9 847 059 471	9 518 609 678	328 449 793	3,5%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2015 et 2014)

Groupe 30 Personnel	-147,9 millions	-6,0 %
----------------------------	------------------------	---------------

L'écart provient des effets la recapitalisation de la CPEV comptabilisée pour un total de 176 millions en 2014 (recapitalisation 130 millions, intérêts 44 millions et rente-pont 2 millions) contre un total de 41 millions en 2015 (intérêts 37 millions et rente-pont 4 millions), soit, à périmètre équivalent, un écart favorable de 12,9 millions. À cela, il convient de retrancher l'effet de l'autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD et HESAV) au 1^{er} janvier 2015 d'un montant total de 80,5 millions pour obtenir non pas un écart favorable de 36,8 millions dans le domaine de l'enseignement mais bien un dépassement de 43,7 millions ce qui au final, toujours à périmètre équivalent, représente une progression de la masse salariale totale pour l'ACV de 67,7 millions.

L'écart résiduel de +24 millions découle des augmentations annuelles, ainsi que de l'évolution des effectifs d'une année à l'autre mais également de +4,7 millions pour les indemnités de samedis (décision du CE «vers un État moderne») et la signature de la Convention DCERH portant sur la fixation du salaire initial à la Polcant, de +5,0 millions pour l'engagement du personnel en 2014 en fonction de l'ouverture progressive de l'EDM Palézieux et des COF (colonies fermées) des EPO et de +2,3 millions issus de l'augmentation des ETP suite à la réforme des curatelles et tutelles «cas lourds» à l'OCTP.

Groupe 31 Biens, services et marchandises	-113,4 millions	-13,0 %
--	------------------------	----------------

Le principal écart s'explique par le transfert de 131,3 millions du groupe 31 au groupe 36 de la subvention versée à l'EVAM et des montants relatifs à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme ainsi que par les effets liés à l'autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD et HESAV) au 1^{er} janvier 2015 pour un montant total de 33,9 millions. En neutralisant ces éléments, un dépassement net de 51,8 millions sur ce groupe de comptes aurait été constaté.

Les principales augmentations proviennent de l'entretien des routes, dont un service hivernal et des dégâts dus aux forces de la nature nettement plus importants début 2015 pour cause de météo défavorable (+10,2 millions), de l'entretien des immobilisations incorporelles à la DSI (+8,6 millions), du rattrapage des amortissements ADB au SJL (en lien avec l'augmentation des revenus) (+17,7 millions), des indemnités dues aux avocats d'office et aux prévenus acquittés, en lien avec l'augmentation du volume des affaires, combinée à deux indemnités (+4,5 millions), de la hausse des placements hors canton au SPEN (FR et nouvelle collaboration ZH) (+2,9 millions), des frais d'assistance judiciaire et frais de poursuite au SJL (en lien avec l'augmentation des revenus) (+1,7 million), du correctif d'actif de la CEESV (+1,7 million), des honoraires de conseillers externes (+1,3 million) et de l'entretien des bâtiments (+1,8 million).

S'ajoutent encore une attribution du SERAC au fonds des acquisitions de l'Unil nouvellement constitué (+5,7 millions), la mise en œuvre du projet de maturité bilingue français-anglais ainsi que du changement de comptabilisation des frais d'organisation de cours spécifiques remboursés par les élèves et des frais des excursions et voyages (+1,9 million), des frais des enseignants se rendant en courses d'école, camps et voyages d'études (+1,7 million) et du transfert du montant prévu pour le développement des échanges internationaux du service «Haute École vaudoise» (+1,6 million). Le solde des augmentations provient de multiples montants inférieurs à 1 million.

Des diminutions sont également à relever, notamment en lien avec les réévaluations sur créances fiscales (-3,5 millions); les pertes sur créances (-5,8 millions); le prix de l'énergie (gaz, alimentation et élimination) (-2,3 millions) et l'achat de matériels didactiques (-1,1 million).

Groupe 33 Amortissements du patrimoine -6,7 millions -3,5%

Cet écart s'explique principalement par l'amortissement non planifié en 2015 d'objets d'investissement en lien avec les projets informatiques pour un montant total de 40,5 millions contre 49,9 millions d'amortissements non planifiés en 2014 ainsi que de l'amortissement du matériel informatique (-0,5 million) en raison d'acquisitions moindres que prévu.

Groupe 34 Charges financières -13,2 millions -33,5%

Les charges d'intérêt en 2015 ont été moins importantes qu'en 2014 (-13,2 millions) grâce à un volume d'emprunts et des taux d'intérêt inférieurs en raison du non-renouvellement d'emprunts échus en 2015.

Groupe 35 Attribution aux fonds et financements spéciaux +25,3 millions +191,4%

L'écart constaté provient principalement d'une attribution de 17,7 millions au fonds de soutien à l'industrie et à l'innovation et de la modification des principes de comptabilisation MCH2 du résultat des fonds pour les capitaux propres.

Groupe 36 Charges de transfert +405,1 millions +7,6%

L'écart constaté provient essentiellement de la comptabilisation d'écritures de bouclage notamment en lien avec l'amortissement des prêts conditionnellement remboursables pour les entreprises de transport (+252,9 millions), de l'écart des amortissements des subventions à l'investissement pour -41,1 millions, de l'écart quant à la prise en charge de remboursements anticipés d'anciens emprunts contractés par diverses institutions dans le domaine de la santé et du social et des institutions spécialisées (-162,4 millions). À cela s'ajoute l'effet d'une mise en conformité du MCH2 avec le transfert de 131,3 millions du groupe 31 au groupe 36 de la subvention versée à l'EVAM ainsi que des montants relatifs à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme.

Enfin, comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 2 millions sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Santé/Hôpitaux	+47,7
- Social/RI + MIS RI	+37,8
- Social/PC AVS/AI	+29,9
- Social/Subside assurance maladie	+27,8
- Autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD et HESAV)	+24,3
- Augmentation des subventions en raison du nombre d'étudiants hors canton (AIU et AHES), à l'Unil et à la HEP	+14,9
- Santé/Secteur médico-social	+13,5
- Social/Politique familiale et autres régimes (alloc. fam./PC familles et rente-pont)	+13,0
- Asile et aide d'urgence	+10,2
- Effets financiers de la convention collective de travail du secteur santé social	+8,5
- Économie et tourisme/Assainissement prêt Bergbahnen	+7,9
- Social/Maintien à domicile	+7,4
- Organisation des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020	+6,9
- Modification mode de financement CIIP moyens enseignement école obligatoire	+2,0
- Subvention aux entreprises de transports publics	+3,2
- Subvention aux institutions d'accueil de jour (FAJE)	+2,3
- Environnement/Projets liés au programme « 100 millions »	+2,7

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Charges RPT effet de l'indice des ressources vaudois	-24,4
- Amortissement actions Salines Suisses du Rhin	-11,4
- Amortissements effectifs subventions investissements	-10,3

Groupe 37 Subventions à redistribuer	+74,6 millions	+15,5%
---	-----------------------	---------------

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Néanmoins, les variations s'expliquent principalement par l'enregistrement du forfait HES-SO versé aux écoles cantonales qui sont dès 2015 au bénéfice d'une subvention pour 77,2 millions, par l'augmentation des forfaits HES-SO versés aux écoles privées concernées (+2,7 millions) et par l'augmentation de la subvention fédérale redistribuée à l'université (+2,4 millions). Des diminutions des subventions fédérales redistribuées sont à relever dans le domaine du programme bâtiment (-3,6 millions), dans le domaine de l'économie hydraulique (-2,1 millions), et dans le domaine agricole (-2,4 millions).

Groupe 39 Imputations internes	-2,9 millions	-37,2%
---------------------------------------	----------------------	---------------

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart néanmoins constaté provient principalement de l'effet de l'autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD et HESAV).

4.3 Évolution des revenus par nature

Groupe 40 Revenus fiscaux	+81,9 millions	+1,4%
----------------------------------	-----------------------	--------------

Les principales évolutions à la hausse proviennent de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (+30,1 millions/+5,1 %), de l'impôt spécial des étrangers (+20,8 millions/+19,4 %), de l'impôt sur les successions et donations (+22,4 millions/+26,4 %), de la part à l'impôt sur les frontaliers (+6,9 millions/+7,4 %), des droits de mutation (+6,4 millions/+4,1 %). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+7 millions/+3 %)

Les effets à la baisse concernent quant eux l'impôt source (-6,8 millions/-6,7 %), l'impôt sur les gains immobiliers (-8,1 millions/-5,0 %) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (-5,7 millions/-0,2 %).

Groupe 41 Patentes et concessions	+116,5 millions	+264,4%
--	------------------------	----------------

L'écart provient de la distribution du bénéfice 2014 de la BNS en 2015 pour un montant de 122,3 millions alors que dès 2015, la Loterie Romande ne verse plus sa contribution au fonds de lutte contre le chômage. La dernière en date remontant à 2014 pour un montant de 5,6 millions.

Groupe 42 Taxes et compensations	-1,6 million	-0,3%
---	---------------------	--------------

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse et à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 2 millions sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Recettes liées au recouvrement AJ, NFP, APP et à la reprise d'ADB	+33,3
- Revenus supplémentaires encaissés au titre des frais pénaux et de l'assistance judiciaire	+3,6
- Émoluments des poursuites et faillites et du registre du commerce	+2,5

Effets à la baisse (en millions de francs)

- Réserve de revenus cotisations patronales PC familles et rente-pont	-16,0
- Rétrocession CEESV	-10,9
- Taxes d'inscription et d'écolage (effet de l'autonomisation des trois écoles cantonales)	-5,0
- Mise en œuvre du projet de maturité bilingue français-anglais ainsi que du changement de comptabilisation des frais d'organisation de cours spécifiques remboursés par les élèves et des frais des excursions et voyages	-2,5
- Remboursement hospitalisation par l'assurance RC en 2014 (non pérenne)	-2,0
- Recettes de placements de population carcérale facturés aux cantons	-1,8

Groupe 43 Revenus divers -2,3 millions -4,9%

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse. On relèvera notamment : les effets en lien avec l'autonomisation des trois écoles cantonales (-1,9 million), -1,5 million en lien avec la variation de stock, -0,7 million en diminution des entrées des musées et des recettes attribuées aux fonds des affaires culturelles et -2,3 millions en diminution des revenus en relation avec un changement de méthode comptable pour la renonciation au revenu pour des prestations de la police cantonale.

Ces effets sont atténués par une augmentation du service hivernal et un rattrapage de facturation pour le remblaiement 2014 en 2015 (+2,6 millions) et +2 millions pour la facturation des contributions de remplacement abris PC.

Groupe 44 Produits financiers -27,6 millions -10,5%

Les baisses constatées en 2015 s'expliquent par la comptabilisation des agios sur les nouveaux emprunts en 2014 (-31,2 millions), opération qui ne s'est pas produite en 2015, et par les revenus des intérêts du compte de clearing de la CEESV (-1,3 million) notamment. Ces baisses sont partiellement atténuées par des intérêts sur créances fiscales (+7,7 millions).

Groupe 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux +27,2 millions +1267,5%

L'écart constaté provient de la modification des principes de comptabilisation MCH2 des fonds pour les capitaux propres ; contrairement à 2014, les excédents de charges constatés font désormais l'objet d'un prélèvement (compte 45) destiné à équilibrer le compte de résultat (+24,2 millions).

Groupe 46 Revenus de transfert +62,8 millions +2,7%

Ce groupe de comptes fait état de variations essentiellement à la hausse, quelques-unes à la baisse, dont les principales égales ou supérieures à 1 million sont détaillées ci-dessous :

Effets à la hausse (en millions de francs)

- Facture sociale (participation des communes)	+46,8
- Part à l'IFD	+42,5
- Participation fédérale aux charges des PC AVS/AI	+17,3
- Subvention SEM (asile) intégration, aide d'urgence et frais administratifs des requérants	+11,9
- Subvention SEM (santé/social) en lien avec l'afflux des réfugiés	+11,4
- Part à l'IA	+9,1
- Recettes sur fonds acquisition Unil	+5,8
- Péréquation financière	+5,2

– Subvention Confédération DGEP	+3,6
– Résultat caisse d'assurance du chômage viré au fonds de lutte du chômage	+2,4
– Remboursement OFPP Polyalert	+1,8
– Écart paiement Confédération Opérations spéciales (« Iran Talks » vs Conférence Syrie)	+1,8
– Financement frais de fonctionnement des ORP	+1,7
– Remboursement institutions spécialisées pour mineurs (décomptes définitifs)	+1,4
– Indexation Convention canton communes financement police cantonale	+1,0

Effets à la baisse (en millions de francs)

– Effet autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD, HESAV)	–90,0
– Remboursement des ESE (établissements socio-éducatifs)	–6,0
– Subvention fédérale pour l'exploitation des routes nationales	–2,5
– Contribution CHUV	–2,0
– Recettes communales pour l'exploitation des routes	–1,6
– Impact sur la facture sociale de la baisse du nombre de bénéficiaires du RI pris en charge par les ORP et hausse des bénéficiaires du RI qui ont pu prétendre à des mesures d'insertion partiellement financées par la LACI et de l'augmentation de la participation des cantons aux coûts du Service de l'emploi (SDE) et des mesures relatives au marché du travail	–1,3

Groupe 47 Subventions à redistribuer +74,6 millions +15,5%

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 49 Imputations internes –2,9 millions –37,2%

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État. L'écart néanmoins constaté provient principalement de l'effet de l'autonomisation des trois écoles cantonales (ECAL, HEIG-VD et HESAV).

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire	
(En francs)	2015
Charges extraordinaires	35 112 662
Revenus extraordinaires	165 274 324
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(–) charge	130 161 662

5.1 Charges extraordinaires

Une seule écriture est comptabilisée en 2015 dans les attributions à des préfinancements. Il s'agit d'un montant de 35 millions pour de futurs investissements immobiliers. Les charges diverses extraordinaires enregistrent quant à elles des moins-values sur des positions du bilan, notamment le paiement d'une créance d'un EMS. Les charges financières extraordinaires n'enregistrent que des différences de caisses.

5.2 Revenus extraordinaires

Sont comptabilisés en 2015, dans les revenus extraordinaires, 57,6 millions dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capitaux et cela pour la cinquième année consécutive, d'une dissolution de provision des subventions LAU de 67,5 millions, d'une rétrocession d'un produit de vente d'immeubles EVAM/FAREAS pour 0,9 million, de reports de crédits non utilisés pour un total de 2 millions et le produit de 14 successions pour 1,2 million. Divers prélèvements sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 36 millions.

Au final, le compte de résultat extraordinaire présente pour l'année 2015 des charges extraordinaires de 35,1 millions, des revenus extraordinaires de 165,2 millions et un excédent de revenu calculé de 130,2 millions.

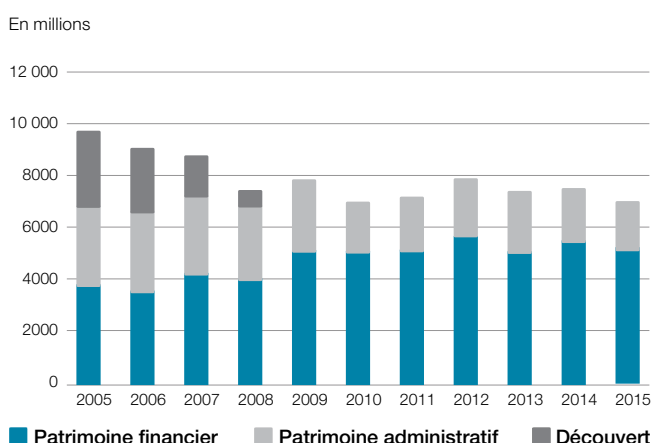
6. Analyse du bilan au 31 décembre 2015

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 2004 à 2015



6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	5 172 864 900	5 490 501 401	-317 636 500	-5,8 %
100 Disponibilités et placements à court terme	2 143 083 139	2 183 354 247	-40 271 108	-1,8 %
101 Créances	2 162 766 793	2 151 770 191	10 996 602	0,5 %
102 Placements financiers à court terme	-	500 000 000	-500 000 000	-100,0 %
104 Actifs de régularisation	634 582 008	421 381 018	213 200 990	50,6 %
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	16 115 321	16 878 885	-763 564	-4,5 %
107 Placements financiers	176 769 708	177 135 413	-365 704	-0,2 %
108 Immobilisations corporelles	39 547 931	39 981 648	-433 717	-1,1 %
14 Patrimoine administratif	1 840 249 665	2 023 671 695	-183 422 030	-9,1 %
140 Immobilisations corporelles	1 347 780 040	1 191 467 845	156 312 195	13,1 %
142 Immobilisations incorporelles	-1 383 687	34 537 363	-35 921 050	-104,0 %
144 Prêts	370 475 286	386 541 848	-16 066 562	-4,2 %
145 Participations, capital social	9 011 975	9 011 975	-	0,0 %
146 Subventions d'investissement	114 366 051	402 112 664	-287 746 613	-71,6 %
Total	7 013 114 565	7 514 173 096	-501 058 531	-6,7 %

La variation du total de l'actif s'explique notamment par des placements en diminution en lien avec le remboursement d'emprunts et de l'effet des amortissements enregistrés sur les prêts conditionnellement remboursables.

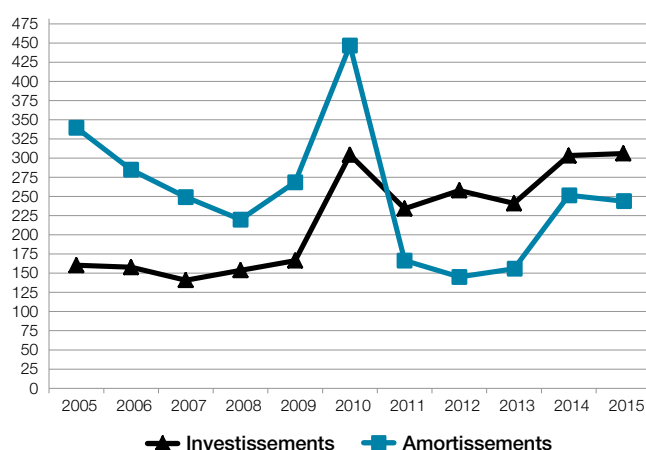
6.3 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Routes	78 754 569		
Bâtiments et constructions	184 615 433		
Forêts	121 729		
Mobilier et installations	–		
Autres investissements corporels	13 298 145		
Immobilisations corporelles	276 789 876	–	276 789 876
Logiciels	25 034 519		
Autres investissements incorporels	1 215 342		
Immobilisations incorporelles	26 249 861	–	26 249 861
Subventions d'investissement acquises	–	18 648 320	–18 648 320
Propres subventions d'investissement	21 677 854	2 430	21 675 424
Subventions d'investissement à redistribuer	5 925 462	5 925 462	–
Total des dépenses du budget d'investissement	330 643 053	24 576 212	306 066 841
Prêts	24 225 858	31 981 818	–7 755 960
Propres subventions d'investissement	36 150 422	169 990	35 980 432
Total déboursements prêts	60 376 280	32 151 808	28 224 472
Participations et capital social	–	–	–
Total investissements participations	–	–	–
Crédits d'études	–15 857	–	–15 857
Total crédits d'études	–15 857	–	–15 857
Total des comptes d'investissement	391 003 476	56 728 020	334 275 456

La part brute des dépenses du budget d'investissement de l'État atteint 330,6 millions. Figurent parmi les tranches brutes réalisées en 2015, 120,5 millions pour le territoire et la mobilité, 126,2 millions pour le parc immobilier, notamment achat de l'immeuble de la RTS pour 55 millions, 53,6 millions pour les hôpitaux et 25,4 millions pour l'informatique. L'État a octroyé également de nouveaux prêts pour 60,4 millions et des garanties pour 197,8 millions. Au final, l'effort global des investissements de l'État dans l'économie s'élève à 588 millions.

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions



6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014	Variation	(%)
20 Capitaux de tiers	5 051 820 643	5 921 809 787	-869 989 144	-14,7%
200 Engagements courants	1 807 484 170	1 746 239 387	61 244 783	3,5%
201 Engagements financiers à court terme	167 807 919	725 694 145	-557 886 226	-76,9%
204 Passifs de régularisation	1 176 971 508	1 359 808 876	-182 837 368	-13,4%
206 Engagements financiers à long terme	1 882 547 466	2 074 307 787	-191 760 322	-9,2%
209 Engagements financiers spéciaux et fonds capitaux de tiers	17 009 580	15 759 591	1 249 989	7,9%
29 Capital propre	1 961 293 922	1 592 363 309	368 930 613	23,2%
290 Engagements financiers spéciaux sous capital propre	115 390 729	139 909 783	-24 519 053	-17,5%
291 Engagements fonds	103 727 708	86 970 667	16 757 041	19,3%
293 Préfinancements	622 587 162	623 563 853	-976 691	-0,2%
299 Capital au 1 ^{er} janvier	741 919 007	660 732 462	81 186 545	12,3%
Attribution du résultat 2014 aux financements spéciaux et fonds	18 315 718		18 315 718	
Compte de résultat, résultat net	359 353 598	81 186 545	278 167 053	342,6%
Total	7 013 114 565	7 514 173 096	-501 058 531	-6,7%

L'analyse des postes du passif met en évidence des engagements financiers en baisse en lien avec les remboursements d'emprunts échus pour un montant total de 550 millions, des passifs de régularisation en lien avec l'enregistrement d'un transitoire inférieur de 162 millions par rapport à l'année précédente du fait des écritures de bouclage pour le remboursement d'emprunts des EMS et des instituts spécialisés et enfin le remboursement à la CPEV d'une tranche de 180 millions prévue contractuellement.

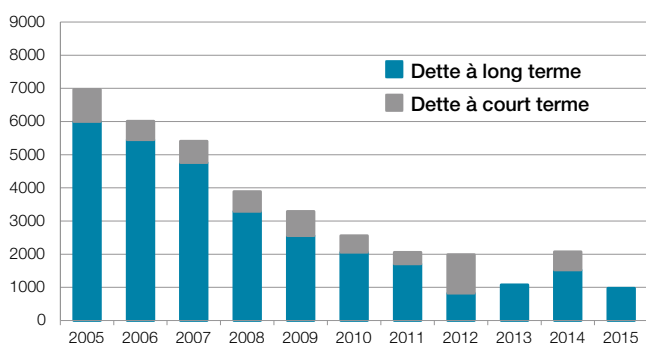
Le capital propre augmente de 368,9 millions suite à l'excédent de résultat net de 359,3 millions et à l'augmentation des capitaux des fonds de 9,6 millions.

7. Dette

À fin 2015, le total des emprunts contractés s'élève à 975 millions après remboursement de 550 millions d'emprunts échus. La dette nette (emprunts-placements) augmente de 130 millions, passant de 575 millions à 705 millions. Les montants sous placement sont en diminution de 680 millions; ils s'élèvent à 270 millions au 31 décembre 2015 contre 950 millions une année auparavant. La charge d'intérêts nette est désormais négative en raison d'une baisse du volume d'emprunts, de taux bas et d'intérêts rémunératoires sur créances fiscales en hausse.

Évolution de la dette à court et à long terme

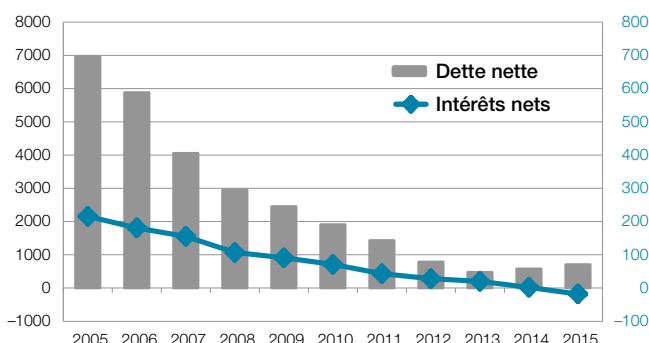
En millions



Évolution de la dette nette et des intérêts

En millions

En millions



Lexique

Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.						
Compte de charges et produits extraordinaires	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.						
Compte de résultat	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.						
Compte des investissements	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.						
Comptes de fonctionnement	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.						
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.						
Degré d'autofinancement	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : <table style="margin-left: 40px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">+</td> <td style="text-align: left;">amortissements obligatoires du patrimoine administratif</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center; border-top: 1px solid black; padding-top: 5px;">investissements</td> </tr> </table>	excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement	+	amortissements obligatoires du patrimoine administratif	investissements		
excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement	+	amortissements obligatoires du patrimoine administratif					
investissements							
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.						
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.						
Excédent/découvert au bilan	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.						
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.						
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.						
Préfinancement	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.						

Sigles et abréviations

ADB	Actes de défaut de biens
AHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
AIU	Accord intercantonal universitaire
AJ, NFP, APP	Assistance judiciaire, notes de frais pénales, application des peines pécuniaires
APGM	Assurance cantonale perte de gain maladie
BNS	Banque nationale suisse
CADEV	Centrale d'achats de l'État de Vaud
CEESV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CSP	Centre sanitaire protégé
DCERH	Délégation du Conseil d'État aux ressources humaines
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DSI	Direction des systèmes d'information
ECAL	École cantonale d'art de Lausanne
EDM	Établissement de détention pour mineurs
EMS	Établissement médico-social
EPO	Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe
ETP	Équivalent temps plein
EVAM	Établissement vaudois d'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
HEIG-VD	Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HEP	Haute École pédagogique du canton de Vaud
HESAV	Haute École de santé Vaud
HES-SO	Haute École spécialisée de Suisse occidentale
IA	Impôt anticipé
IFD	Impôt fédéral direct
LACI	Loi fédérale sur l'assurance chômage
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (N° 2)
MIS	Mesures d'insertion sociale
OCTP	Office des curatelles et des tutelles professionnelles
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
ORP	Offices régionaux de placement
PC AVS/AI	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
PIB	Produit intérieur brut
RI	Revenu d'insertion
RPT	Réforme de la péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
RTS	Radio télévision suisse
SEM	Secrétariat d'État aux migrations (qui remplace l'ancien Office fédéral des migrations, ODM)
SERAC	Service des affaires culturelles
SJL	Service juridique et législatif
SPEN	Service pénitentiaire
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
Unil	Université de Lausanne



Bureau d'information et de communication (BIC)
Chancellerie de l'État de Vaud
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne